

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE (RAP) 2017 DU MEDD



DECEMBRE 2017

TABLE DES MATIÈRES

RESUME EXECUTIF	8
INTRODUCTION	10
I. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	11
I.1 Mission	11
I.2 Vision	11
I.3 Valeurs.....	11
I.4 Organisation	11
II. RESULTATS D'EXECUTION TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2017	12
II.1 Objectif spécifique 1 : Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité	12
II.1.1 Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	12
II.1.2 Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et zones humides	25
II.1.3 Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques.....	34
II.2 Objectif spécifique 2 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation.....	53
II.2.1 Programme 4 : Pilotage, coordination et gestion administrative	53
III. ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2017	61
III.1 Présentation générale du Budget alloué au Ministère pour l'exercice 2017	61
III.2 Situation de l'exécution budgétaire	61
IV. CONCLUSION	67
IV.1 Exécution technique et exécution budgétaire	67
IV.2 Contraintes	67
IV.3 Perspectives.....	67
IV.4 Recommandations	69
ANNEXES	70

SIGLES ET ACRONYMES

AFTU : Association pour le Financement des Transports Urbains
ANB: Autorité nationale de la Biosécurité
AND: Autorité nationale Désignée
ANEV : Agence nationale des Eco ó Villages
ANGMV : Agence nationale de la Grande Muraille Verte
AP : Aires protégées
CEFE : Centre d'Education et de Formation environnementales
CGQA : Centre de Gestion de la Qualité de l'Air
CGUE : Centre de gestion des urgences environnementales
CSE : Centre de Suivi Ecologique
DAMCP : Direction des Aires Marines Communautaires protégées
DBO : Demande biochimique en Oxygène
DCO : Demande chimique en Oxygène
DD : Développement durable
DEEC : Direction de l'Environnement et des Etablissements classés
DEFCCS : Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DPN : Direction des Parcs nationaux
DFVP : Direction des Financements verts et du Partenariat
DPVE : Direction de la Planification et de la Veille environnementale
DPPD : : Document de Programmation Pluri ó annuelle des Dépenses
EE : Education environnementale
ERN : Environnement et Ressources naturelles
FC : Forêt classée
GDT : Gestion durable des Terres
GRNE : Gestion des Ressources naturelles et de l'Environnement
IEC : Informations, Education et Communication
ICPE : Installation classée pour la Protection de l'Environnement
LPSEDD : Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable
MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
OCB : Organisation Communautaire de Base
OGM : Organisme Génétiquement Modifié
PADEC : Projet d'Appui au Développement Economique de la Casamance
PAG : Plan d'Aménagement et de Gestion
PAP: Projet annuel de Performance
PG : Plan de Gestion

PIGRNMF : Projet Intégré de Gestion des Ressources Naturelles du Massif du Fouta Djallon

PNLB : Parc National de la Langue de Barbarie

PNN : Parc National du Niokolo Koba

PROGEDE : Projet de Gestion durable et participative des Energies traditionnelles et de substitution

PRGTE : Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance dans un contexte de changement climatique

PRODEMUD : Projet de gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux et des déchets dangereux pour réduire les émissions de polluants organiques persistant

RAP : Rapport Annuel de performance

RFFN : Réserve de Faune du Ferlo Nord

RSFG : Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul

SFGD : Superficies de Forêts sous Gestion durable

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau d'exécution des activités de lutte contre les feux de brousse	13
Tableau 2 : Résultats des activités de lutte contre les feux de brousse	14
Tableau 3 : Niveau d'exécution des activités d'aménagements forestiers	18
Tableau 4 : Répartition des possibilités d'exploitation du charbon de bois	19
Tableau 5 : Niveau d'exécution des possibilités d'exploitation du charbon	19
Tableau 6 : Etat de l'exploitation de tous les produits contingentés	20
Tableau 7 : Niveau d'exécution des activités de reconstitution du couvert végétal	20
Tableau 8 : Contribution des structures pour la reconstitution du couvert végétal	21
Tableau 9 : Niveau d'exécution des activités de restauration des terres dégradées	22
Tableau 10 : Niveau d'atteinte de l'indicateur superficies de forêts sous gestion durable	23
Tableau 11 : Niveau de réalisation des actions du programme 1	24
Tableau 12 : Niveau d'exécution des activités de gestion des aires protégées	25
Tableau 13 : Niveau d'exécution des activités de gestion du potentiel faunique	27
Tableau 14 : Niveau d'exécution des activités d'amélioration de la biosécurité	30
Tableau 15 : Niveau d'exécution des activités de Renforcement de capacités des acteurs sur la conservation de la biodiversité et des aires protégées	31
Tableau 16 : Niveau de performance des activités du programme 2	32
Tableau 17 : Niveau d'exécution des activités de prise en compte de l'environnement dans les activités socio-économique	34
Tableau 18 : Evolution du nombre de déclarations reçues de 2011 à 2017	37
Tableau 19 : Niveau de satisfaction des déclarants	38
Tableau 20 : Evolution du nombre des déclarations et du taux de satisfaction	39
Tableau 21 : Situation de la validation des rapports d'Étude d'Impact Environnemental et social en 2017 par secteur	40
Tableau 22 : Récapitulatif des échantillons prélevés	41
Tableau 23 : État de la qualité de l'air à Dakar du 1 ^{er} janvier au 03 octobre 2017 (Les valeurs sont exprimées en nombre de jours et les jours sans donnée ne sont pas considérés)	45
Tableau 24 : Niveau d'exécution des activités de lutte contre les changements climatiques	47
Tableau 25 : Niveau de performance du programme 3	52
Tableau 26 : Niveau d'exécution des activités d'amélioration de la base de connaissance sur l'environnement et les ressources naturelles	53
Tableau 27 : Niveau d'exécution des activités d'amélioration du cadre administratif, institutionnel et juridique	54
Tableau 28 : Niveau d'exécution des activités d'Information Communication Éducation environnementales (ICE)	55
Tableau 29 : Niveau d'exécution des activités de Promotion de l'économie verte et du partenariat public privé	56
Tableau 30 : Niveau de réalisation des actions du programme 4	58
Tableau 31 : Réalisations techniques par programme	58
Tableau 32 : Répartition du budget par type de financement	61

Tableau 33 : Répartition du budget 2017 par titre de dépenses.....	61
Tableau 34 : Répartition des ressources externes par projet.....	62
Tableau 35 : Répartition du budget par programme	63
Tableau 36 : Situation d'exécution du budget	63
Tableau 37 : Situation d'exécution des ressources externes.....	64
Tableau 38 : Dispositif technique et institutionnel du MEDD	71
Tableau 39 : Méthode de calcul de la performance des programmes	72
Tableau 40 : Méthode de calcul de la performance du MEDD	73
Tableau 41 : Etat des lieux de renseignement des ODD	74

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Superficies de terres brûlées par région.....	15
Figure 2 : Nombre de cas et de superficies brûlées sur les dix dernières années	15
Figure 3 : Evolution des superficies sous gestion durable.....	23
Figure 4 : Evolution des performances du programme 1	24
Figure 5 : Evolution en termes de taux de couverture par rapport à l'espace maritime exclusif du territoire	27
Figure 6 : Nombre d'espèces dans le réseau des AMP 2015 - 2017.....	29
Figure 7 : Evolution des performances du programme 2.....	33
Figure 8 : Evolution du pourcentage de PGES ayant fait l'objet de suivi sur la période 2011 à 2017	36
Figure 9 : Nombre de déclarations en fonction des régions en 2017	37
Figure 10 : Evaluation de la satisfaction des déclarants	38
Figure 11 : Évolution du nombre de déclarations	39
Figure 12 : Situation de la validation des rapports d'Étude d'Impact Environnemental et social en 2017 par secteur	40
Figure 13 : Comparaison de la teneur en mercure obtenue au niveau des différents sites de Tambacounda par rapport à la valeur limite de l'UE pour les rejets de mercure dans l'eau	42
Figure 14 : Comparaison de la teneur en mercure obtenue au niveau des différents sites de	42
Figure 15 : Comparaison de la teneur en mercure obtenue au niveau des différents sites de Kédougou par rapport à la valeur limite de l'UE pour les rejets de mercure dans l'eau	43
Figure 16 : Comparaison des valeurs en mercure obtenues des différents sites par rapport à la norme pour les poissons	43
Figure 17 : Évolution de l'IAQA entre le 1er janvier et le 03 octobre 2017	45
Figure 18: Concentrations mensuelles de PM10 à Dakar entre le 1er janvier et le 30 juin 2017	46
Figure 19 : Spot vidéo de la qualité de l'air au Rond-point Liberté VI.....	47
Figure 20 : Evolution des performances du programme 3.....	52
Figure 21 : Evolution des performances du programme 4.....	58
Figure 22 : Situation d'exécution du budget par programme	64
Figure 23: Comparaison exécution technique et budgétaire.....	67

LISTE DES ENCADRE

Encadré 1 : La lutte contre le trafic de bois	16
Encadré 2 : Bilan des activités du projet PNEEB/TYPHA	49
Encadré 3 : Erosion côtière au Sénégal.....	51
Encadré 4 : Les réformes institutionnelles du MEDD	54
Encadré 5 : La mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).....	59

RESUME EXECUTIF

La politique environnementale du Sénégal, dans sa conception et sa mise en œuvre, vise, entre autres l'intégration des principes de développement durable dans les stratégies nationales de développement économique et social pour inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles, à la perte de biodiversité et à la dégradation du cadre de vie des populations. Elle est articulée à l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent (PSE), principal cadre d'orientation stratégique en matière de politique économique et sociale. L'axe 2 du PSE s'inscrit dans la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable.

Ainsi, durant l'année 2017, les résultats enregistrés dans des domaines stratégiques, témoignent des efforts consentis par le MEDD pour atteindre les objectifs fixés dans la lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (LPSEDD 2016-2020). Avec une exécution budgétaire en termes d'engagement de 82% et en termes de liquidation de 76%, le niveau d'exécution technique du Département s'établit à 79%.

En 2016 la situation d'exécution technique et budgétaire (*en termes de liquidation*) était respectivement de 83% et de 82%. L'analyse comparative par rapport à 2016 révèle une baisse relative des performances techniques et budgétaires respectivement de 5% et 6%.

Cette situation s'explique par la baisse des performances des programmes 2 (*Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées*) et 3 (*Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques*). En effet, la performance du programme 2 est passée de 92% en 2016 à 76% en 2017, soit une baisse de 17%. Celle du programme 3 est passée de 85% à 72%, soit une baisse de 15%.

Pour la baisse de la performance du programme 2, elle est imputable à la cible non atteinte relative au suivi sanitaire de la faune et à la faiblesse des réalisations en matière d'aménagement et gestion des aires protégées.

Concernant la baisse de la performance du programme 3, on note une faible réalisation en matière de suivi des plans de gestion environnementale et sociale (PGES), de la conformité des effluents industriels ainsi que dans le suivi des dossiers traités sur les produits chimiques et déchets dangereux au niveau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Les contraintes liées aux faibles réalisations du programme 3 sont surtout l'insuffisance des ressources financières et le manque d'équipement de mesures des paramètres suivis (DCO, DBO5, pH etc.).

Malgré cette baisse des réalisations techniques, on observe une progression de 12% de la performance du programme 1 (*Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres*) qui est passée de 66% à 74% entre 2016 et 2017. Ces progrès s'expliquent par les bons niveaux de réalisation dans le domaine de lutte contre les feux de brousse (plus de 100% de réalisation en matière d'ouverture de pare feux et de sensibilisation sur les feux de brousse) et de restauration des terres dégradées (près de 1000 ha de terres restaurées et plusieurs rizières protégées contre l'érosion).

S'agissant de la performance du programme 4 (*Pilotage, coordination et gestion administrative*) pour cette année, elle est stationnée à 92% par rapport à 2016. Des résultats satisfaisants sont enregistrés dans ce programme 4 notamment dans le domaine de l'amélioration de la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles, l'information, la communication et l'éducation environnementale et la promotion de l'économie verte et du partenariat public privé.

Ainsi pour cette année, l'objectif spécifique 1 (*Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité*) de la LPSEDD 2016-2020 regroupant les programmes 1, 2 et 3, a été atteint avec un taux de 74% cette année contre 79% en 2016, tandis que les cibles de l'objectif spécifique 2 (*Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation*) ont été atteintes à 92%, comme l'année dernière.

Des efforts considérables devront être faits dans les domaines de la reforestation et de reconstitution du couvert végétal, l'élaboration de nouveau plan d'aménagement forestier, l'aménagement et la gestion des aires protégées, la lutte contre les changements climatiques, la prise en compte de l'environnement dans les activités socio-économiques, l'amélioration des textes et lois relatifs à l'environnement (code de l'environnement, code de la chasse etc.).

Concernant l'exécution budgétaire de l'exercice 2017, sur un budget global (ressources internes et externes) de **22 430 470 077 FCFA**, les engagements s'élèvent à **18 330583871 FCFA**, soit 82% de niveau d'exécution contre 83% en 2016. Les liquidations sont de **17 052 153 053 FCFA**, ce qui équivaut à un taux d'exécution de 76% contre 82% en 2016. Cette situation s'explique en partie par les rubriques budgétaires qui n'ont pas été mandatées par le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan (MEFP) pour paiement. Ce qui a engendré les nombreux reports et reprises de crédits pour l'année 2018.

Les niveaux d'exécution budgétaire par programme se présentent comme suit :

- Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres (61%) ;
- Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées (84%) ;
- Programme 3 : Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques (90%) ;
- Programme 4 : Pilotage, coordination et gestion administrative (89%).

Il en découle un niveau d'exécution budgétaire pour l'objectif spécifique 1 de 78% contre 69% en 2016. Concernant l'objectif spécifique 2, le taux d'exécution budgétaire est de 89% contre 96% en 2016.

L'analyse comparative entre l'exécution technique et budgétaire révèle que le programme 3 possède le niveau d'exécution budgétaire le plus élevé (90%) alors que sa performance technique est relativement faible (72%). Cela résulte en partie par l'infériorité du budget d'investissement de ce programme par rapport à son budget de fonctionnement car beaucoup de ses projets ne sont pas inscrits dans le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP). Malgré cette situation, au niveau global, on note une corrélation satisfaisante, avec respectivement une exécution technique de 79% et une exécution budgétaire de 76% en termes de liquidation.

INTRODUCTION

Le Plan Sénégal émergent (PSE), constitue le cadre de référence de la politique économique et sociale. Il se projette sur une vision, celle « d'un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit ». Il repose sur trois axes : (1) « la transformation structurelle de l'économie et croissance » (2) « Capital humain, protection sociale et développement durable (3) « Gouvernance, institution, paix et sécurité ». Ainsi, le Gouvernement engage les ruptures nécessaires qui devront permettre d'inscrire le Sénégal sur une nouvelle trajectoire de développement. Ces ruptures se traduisent par des actions hardies pour relever durablement le potentiel de croissance, stimuler la créativité et l'initiative privée afin de satisfaire la forte aspiration des populations à un mieux-être.

Pour atteindre les objectifs du PSE, il est impératif de réunir les conditions préalables, ou les fondements de l'émergence, liés au règlement de la question de l'environnement ainsi qu'à la satisfaction des besoins de financement de l'économie.

Ainsi, dans le secteur de l'environnement, le Sénégal a entamé l'intégration des principes de développement durable dans les politiques nationales pour inverser la tendance notée par rapport à la déperdition des ressources naturelles et du cadre de vie des populations. Il poursuit également l'objectif de réduction de la perte de biodiversité. A cet effet, la politique environnementale doit jouer un rôle important dans l'instauration d'une durabilité des acquis du développement. Toutefois, la situation reste encore caractérisée par une dégradation avancée des ressources naturelles et leur faible valorisation. Des solutions durables doivent être trouvées pour permettre aux populations de développer une culture de prévention et d'adaptation.

C'est ainsi que la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable LPSEDD (2016-2020) est structurée autour de deux axes stratégiques portant sur : (i) « la Gestion de l'Environnement et des Ressources naturelles » et (ii) « la Promotion du développement durable ».

Il s'agit de réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité tout en intégrant les principes du développement durable dans les politiques publiques. En cohérence avec ces objectifs, quatre programmes techniques sont mis en œuvre par le Ministère :

- Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ;
- Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées ;
- Programme 3 : Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques ;
- Programme 4 : Pilotage, coordination et gestion administrative.

Ces programmes sont déclinés en actions et activités dans les documents de planification tels que le Projet annuel de Performance (PAP) et le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Le Projet annuel de Performance (PAP) du MEDD est la déclinaison annuelle du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Il constitue ainsi le cadre d'opérationnalisation de la deuxième année de mise en œuvre de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD 2016-2020).

Le Projet annuel de Performance fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle dont les résultats, sur les plans technique et financier, sont présentés et analysés dans un Rapport annuel de Performance (RAP). Ainsi, le présent rapport dresse les résultats de la politique environnementale mise en œuvre à travers quatre programmes phares durant l'année 2017. Il est articulé autour de trois points : (i) la présentation du MEDD, (ii) les résultats techniques prévus dans le Programme annuel de Performance de l'année 2017 et (iii) la situation d'exécution budgétaire.

I. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

I.1 Mission

Le MEDD a pour mission « d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et du cadre de vie dans une perspective d'émergence économique et sociale à travers une trajectoire de développement durable ».

I.2 Vision

« A l'horizon 2025, la gestion de l'environnement et la gouvernance verte soient le socle d'un Sénégal émergent, pour un développement socio-économique inclusif et durable ».

I.3 Valeurs

Le Ministère s'appuie sur l'équité et l'égalité de genre, la transparence, la solidarité, la culture de l'excellence, l'écocitoyenneté, le sens de l'efficacité et de l'efficience, l'esprit d'équipe, le souci de la durabilité et le respect de la diversité (biologique et culturelle) pour guider la mise en œuvre de sa lettre de politique sectorielle.

I.4 Organisation

Les structures rattachées au MEDD sont : le Cabinet du Ministre, le Secrétariat général, la Direction des Parcs Nationaux (DPN), la Direction des Aires marines communautaires protégées (DAMCP), la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC), la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS), la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE), la Direction des Financements verts et des Partenariats (DFVP), et la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE). Les attributions de ces différentes structures sont présentées en annexe 1.

Le Ministère dispose en outre d'autres entités qui lui sont rattachées et qui contribuent aussi à l'atteinte des objectifs du département. Il s'agit du Centre d'Éducation et de Formation environnementales (CEFE), du Centre de Suivi écologique (CSE), de l'Agence nationale de la Grande Muraille verte (ANGMV), de l'Agence nationale des Eco villages (ANEV) ; de l'Autorité nationale de Biosécurité (ANB), du Comité national Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CONACILSS) et du Centre national de Formation des Techniciens des Eaux, Forêts, Chasses et Parcs nationaux (CNFTEFCPN) de Djibélor.

La mission de contrôle sur les plans technique, administratif et financier des Services, des Directions et des Organismes placés sous la tutelle du MEDD est assurée par les Inspections internes. Ces dernières sont aussi chargées de suivre les dossiers concernant les différents services du département.

II. RESULTATS D'EXECUTION TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2017

La politique environnementale, conformément à la LPSEDD 2016 ó 2020, poursuit deux objectifs principaux : (i) la réduction de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, des effets néfastes du changement climatique et de la perte de biodiversité ; (ii) l'intégration des principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et consommation.

II.1 Objectif spécifique 1 : Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité

Cet objectif spécifique consiste à inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles et de l'Environnement, tout en contribuant à satisfaire les besoins des populations. Il regroupe l'ensemble des actions liées à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. La mise en òuvre des trois programmes opérationnels liés, à cet objectif a permis d'atteindre un niveau d'exécution relativement satisfaisant.

II.1.1 Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres

Ce programme contribue à la gestion durable et participative des formations forestières et des sols. Il permet, en termes de résultats attendus, d'inverser la tendance à la déforestation et de récupérer les terres dégradées. Les structures intervenant dans ce programme sont : la DEFCCS, le CSE, l'ANGMV et le CONACILSS.

Les actions du programme sont axées sur la lutte contre les feux de brousse, l'aménagement et l'exploitation durable des formations forestières, la reforestation, et la lutte contre la dégradation des terres.

Action 1 : Lutte contre les feux de brousse

Les résultats attendus pour la lutte contre les feux de brousse sont : la réduction des superficies brûlées et du nombre de cas de feux de brousse par rapport à la saison 2016-2017. Ainsi les cibles retenues sont :

- Diminution de 85 000 ha des superficies brûlées par rapport à la saison 2016-2017 ;
- Réduction de 5% du nombre de cas de feux de brousse par rapport à 2016-2017.

Pour atteindre ces résultats, les activités menées ont porté essentiellement sur la lutte préventive. Ces activités sont :

- l'ouverture et l'entretien de pare-feu ;
- la création, la redynamisation et l'équipement de comités villageois de lutte contre les feux de brousse ;
- le traitement de feux précoces ;
- l'organisation de séances de sensibilisation et d'information sur les feux de brousse en direction des populations.

La situation d'exécution des activités de lutte contre les feux de brousse pour l'année 2017 est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Niveau d'exécution des activités de lutte contre les feux de brousse

Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres					
Action	Activités	Réalisations 2016	Cibles 2017	Réalisations 2017	Observations/Commentaires
Lutte contre les feux de brousse	Ouverture de pare-feu	1451 km	2477,5 km	2852,5 km	Plus de 100%
	Entretien de pare-feu	2625 km	3561,5 km	1582,3 km	Le taux de réalisation est de 44%.
	Création et/ou redynamisation des CLFB	2 618 comités créés et/ou redynamisés	2900 comités	2220 comités créés et ou redynamisés	Soit un taux de réalisation de 76%. Les équipements fournis sont de 18 unités de lutte fonctionnelles, de 10 unités légères motorisées d'un bulldozer et de trois graders Réalisée
	Equipped des CLFB	307 comités équipés	Equipped de 1031 comités	259 comités équipés	Soit un taux de réalisation de 25% (Baisse du budget)
	Traitement de superficies en feux précoces	307 766 ha	671 300 ha	278 454,4 ha et 791,28 km	Soit un taux de réalisation de 41%. Cette contre performance est due au fait que dans les régions du Nord les populations sont réticentes à pratiquer les feux précoces. Non réalisée
	Organisation de séances de sensibilisation sur les feux de brousse	1294 séances	1511 séances	1561 séances, 210 émissions radio et une journée de lancement de la campagne de lutte contre les feux de brousse organisées	Plus 100% de réalisation. Ces performances sont réalisées en collaboration avec certains partenaires de la DEFCCS : PASA Loumakaf, P2RS, PRAPSI . Réalisée

Ce tableau révèle un bon niveau d'exécution des activités de lutte contre les feux de brousse en dehors de celles d'entretien de pare-feu, de l'équipement des comités de lutte contre les feux de brousse et de traitement de feux précoce au niveau desquelles, on constate un niveau faible de réalisation (respectivement 44%, 25% et 41% de niveau de réalisation).

Les activités de lutte préventive et active contre les feux de brousse devaient permettre de réduire le nombre de cas de feux observés et les superficies brûlées par rapport à la saison précédente.

Les résultats ou effets immédiats enregistrés de l'exécution des activités de lutte contre les feux de brousse se présentent comme suit :

Tableau 2 : Résultats des activités de lutte contre les feux de brousse

Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Lutte contre les feux de brousse	Réduction des superficies de terres (en ha) brûlées par les feux de brousse	667 702 ha brûlés dont 445 788 ha considérés comme des feux de brousse	Diminution de 85 000 ha des superficies brûlées par rapport à la saison 2016-2017	493 768 ha de superficies brutes brûlées. La part occupée par les feux de brousse ¹ , après l'application d'un masque spatio-temporel, est de 224 920 ha, soit une diminution de 220 868 ha par rapport à la saison précédente.	Une baisse relative de 49,5 % des superficies brûlées, compte non tenu des feux précoces. (Cible atteinte)
	Diminution des cas de feux de brousse	643 cas de feux de brousse observés	Réduction de 5% du nombre de cas de feux de brousse par rapport à la saison 2016-2017	505 cas de feux de brousse observés	Soit une baisse de 21,4% des cas de feux par rapport à la saison 2016-2017 (Cible atteinte)

Les activités de lutte préventive et active menées par le MEDD ont permis de réduire les cas de feux de brousse et les superficies brûlées. Ainsi, les résultats visés dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse pour cette année sont atteints.

La période des feux chevauche sur deux années et s'étend en général du mois d'octobre de l'année n-1 au mois de mai/juin de l'année n. La progression des superficies brûlées est marquée par un démarrage faible, en mi-octobre 2016, dans le centre-est du pays. A partir de novembre et décembre 2016, une recrudescence a été notée. Elle peut s'expliquer par le recours aux feux précoces qui est une forme de gestion tendant à atténuer l'effet abrasif de la paille sèche à partir de janvier. La baisse des cas de feux notée en janvier 2017, a été plus prononcée après février 2017 avant d'aboutir à un arrêt en mai. Les régions les plus touchées par les feux avant l'application du masque spatio-temporel sont : Tambacounda avec 192 964 ha, Kédougou avec 127 557 ha, représentant respectivement 39% et 26% du total des superficies brûlées sur le plan national. A cela, viennent ensuite les régions de Kolda (66 044 ha) et Sédhiou (36 333 ha) représentant respectivement 13% et 7%. Ainsi les régions du sud et du sud-est, incluant celle de Ziguinchor, ont enregistré plus de 90 % des superficies brûlées du Sénégal.

¹ Sont appelés « feux de brousse », les feux qui se déclarent en dehors des périodes de mise à feu précoce et en dehors des zones agricoles et d'habitation

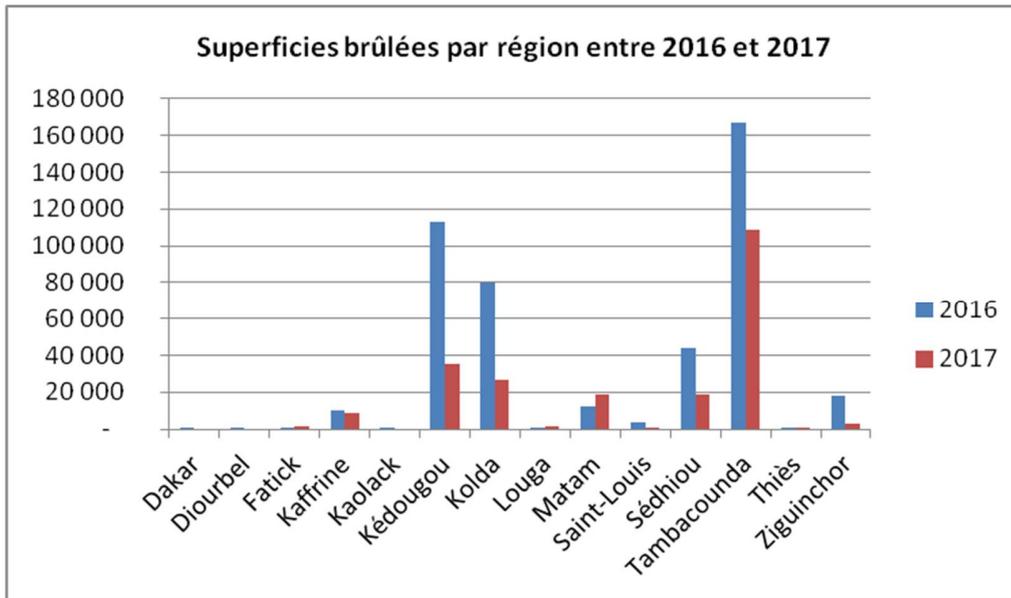


Figure 1 : Superficies de terres brûlées par région

On note une diminution des superficies brûlées dans presque toutes les régions du pays sauf Matam et Louga.

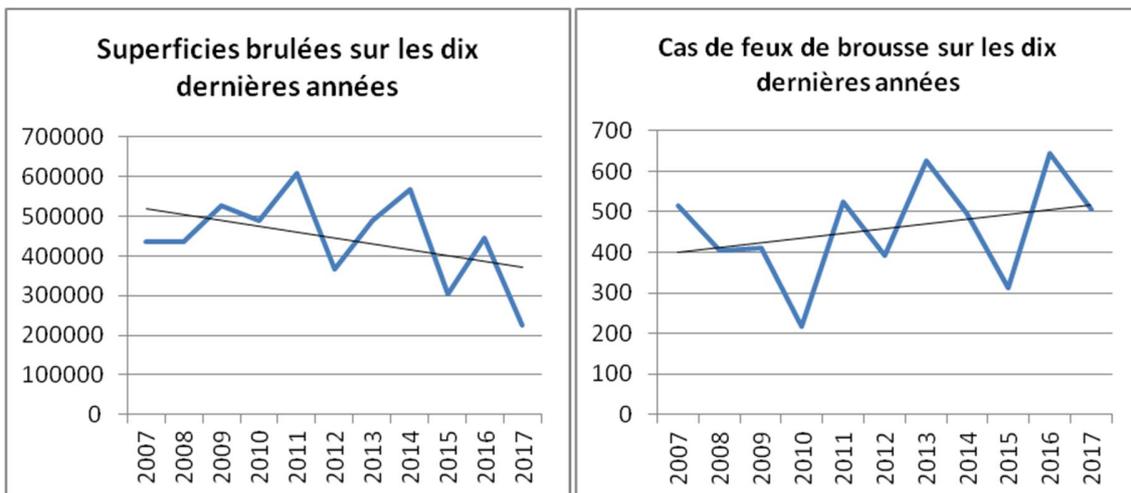


Figure 2 : Nombre de cas et de superficies brûlées sur les dix dernières années

Malgré une diminution des cas de feux de brousse cette année, on note sur les dix dernières années, une faible tendance à la hausse de cet indicateur. Cependant les superficies brûlées restent dans une tendance baissière sur cette même période.

La mise en œuvre de l'action de lutte contre les feux de brousse a été satisfaisante pour cette année. En effet, les résultats attendus en ce qui concerne la réduction du nombre de cas de feux de brousse et des superficies brûlées sont entièrement atteints.

Encadré 1 : La lutte contre le trafic de bois

LUTTE CONTRE LE TRAFFIC DE BOIS

1. Objectifs poursuivis

L'objectif global est de protéger les forêts et principalement le bois de vène (*Pterocarpus erinaceus*) dans les régions frontalières Sud et Est du Sénégal confrontées à un trafic frontalier.

2. Synthèses des réalisations dans la lutte contre l'exploitation frauduleuse en 2017

✚ AU NIVEAU SOUS REGIONAL ET INTERNATIONAL

- Proposition d'axes de collaboration avec la Gambie par la signature d'un protocole d'accord dans le domaine de la gestion des ressources forestières;

✚ AU NIVEAU NATIONAL

- Application des instructions du Président de la République sur la lutte contre le trafic illicite de bois dans les zones Sud et Est du pays ;
- Révision du code forestier en vigueur pour le relèvement des sanctions et la criminalisation du trafic international de bois ;
- Acquisition de moyens logistiques: motos, véhicules ;
- Recrutement de personnel en cours: 125 agents (03 IEF, 07 ITEF, 24 ATEF et 91 GEFC) ;
- Organisation de rencontre de sensibilisation ponctuée par la création de comité mixte (lutte contre trafic illicite de bois et lutte contre feux de brousse) dans les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor avec l'appui du PRGTE.

3. Niveau d'exécution

Les résultats du contentieux en 2017 avec l'organisation d'opérations de ratissage sont les suivants :

- TRAITEMENT DES PROCES-VERBAUX DRESSES PAR LES IREF EN 2016 ET 2017

Année	PV dressés	PV réglés	PV transmis au tribunal	PV contre inconnu	Personnes condamnées à peine de prison
2017	3 123	2 613	207	316	128
2016	2 894	2 393	201	300	40

Le nombre de procès-verbaux dressés en 2017 sur le territoire national par les IREF est légèrement plus élevé qu'en 2016. Le service des Eaux et Forêts continue à poursuivre les délinquants sans répit.

Les PV transmis au tribunal ont peu évolué mais le nombre de délinquants condamnés à des peines de prison ferme ou avec sursis est passé du simple au triple, la région de Kolda a enregistré 105 condamnations.

- SAISIE DE MOYENS D'EXPLOITATION

Année	Véhicules	Charrettes	Chevaux	Anes
2017	18	1 739	212	429
2016	5	1 522	222	421

Le nombre de véhicules confisqués en 2017 est de 18 et est, en nette progression par rapport à 2016 où 05 véhicules ont été saisis. Les quantités de charrettes et les chevaux saisis sont dans le même ordre de grandeur durant ces 2 années.

- SAISIE DE PRODUITS FORESTIERS

Année	Billes	Planches	Plateaux / Madriers	Bois d'artisanat à usage de sculpture (st)
2017	10 559	4 595	3 138	2 988
2016	12 700	7 857	2 374	9 395

Les quantités de produits forestiers saisis ont connu une réduction sensible. Ces résultats sont liés notamment au nombre de véhicules saisis, les efforts du Service Forestier pour marquer sa présence sur le terrain. Les autorités judiciaires apportent leur concours pour la sanction des délinquants et la rétrocession des matériels saisis (véhicules, charrettes, vélos)

L'année 2017 est surtout marquée par:

- une diminution des saisies par rapport à 2016 avec un nombre de procès-verbaux légèrement en hausse (3123 en 2017 contre 2894 en 2016);
- une régression des saisies de produits forestiers en 2017 par rapport à 2016.

✚ Action 2 : Aménagement et exploitation forestière

Le but visé à travers l'aménagement des forêts est en partie lié à la rationalisation de l'exploitation forestière par la domiciliation de la totalité de la production dans les zones aménagées. Ce qui permet d'exploiter les forêts en fonction des possibilités annuelles de régénération et de préserver ainsi le capital.

▪ **Aménagement des forêts**

Les activités d'aménagement concernent la délimitation, la cartographie, le pancartage de forêts, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement de forêts et réserves.

La situation des activités d'aménagement de forêts est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Niveau d'exécution des activités d'aménagements forestiers

Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Aménagement et exploitation forestière	Mise en œuvre de 4 PA (Ouly & Paniate (Tambacounda), Malèm-délby, Maka Yop (Kaffrine)	14 PAG élaborés et 11 plans de gestion validés et mis en œuvre par le PROGEDE 2	4 PA mis en œuvre	Mise en œuvre effective des plans d'aménagement de Paniate, Ouly (Tambacounda), Malèm-délby et Maka Yop (Kaffrine).	Réalisée
	Élaboration/ finalisation et mise en œuvre de plans d'aménagement forestier participatif		09 PA (02 Réserves et 07 FC) élaborés et mis en œuvre	6 forêts classées (Richard Toll, Ndiaye, Maka Diama, Naéré, Thilène et Rao) sont délimitées pour une superficie totale de 7 128,5 ha et 20 000 ha pour la réserve d'avifaune de Ndiel.	Elaboration des PAF non encore réalisée. Activité reprogrammée en 2018
	Élaboration 01 plan de réserves naturelles communautaires de base de DIAKHA		1 plan 10 pancartes pour la RNC du DIAKHA 80 ha aménagé	Non réalisée	Manque de ressources financière
	Mise en œuvre des plans de gestion des Réserves Communautaires de Biodiversité (RCB)		11 plans de gestion validés et mis en œuvre	-Les plans de gestion des 11 RCB sont validés. -La mise en œuvre des plans de gestion est en cours avec la réalisation des activités prioritaires de reboisement, de lutte contre les feux de brousse etc.	Réalisée

▪ **Exploitation forestière**

Pour la campagne d'exploitation forestière, les possibilités de production de charbon de bois dans les forêts aménagées sont évaluées à 981 364 quintaux (soit 623 425 m³) sur une superficie totale de 96 006 ha. Le tableau suivant donne la répartition des possibilités de charbon de bois par région :

Tableau 4 : Répartition des possibilités d'exploitation du charbon de bois

Région	Nombre de forêts	Superficie des parcelles à exploiter (ha)	Possibilités bois (m ³)	Possibilités en charbon de bois (q)
Tambacounda	16	60 574	330 364	525 992
Kolda	10	19 397	195 762	304 184
Sédhiou	3	5 884	43 273	67 239
Ziguinchor	6	3 100	37 393	58 103
Kaffrine	5	6 375	13 909	21 614
Kaolack	6	213	1 048	1 628
Fatick	3	463	1 676	2 604
Total	49	96 006	623 425	981 364

Source : DEFCCS, Division suivi-évaluation

La cible est de domicilier la totalité de la production de charbon de bois dans les zones aménagées. Ainsi, la production de charbon de bois se passe essentiellement dans les régions de Tambacounda, de Kolda, de Sédhiou de Kaffrine, de Fatick, et de Ziguinchor. Pour la campagne de cette année, les possibilités effectivement allouées aux producteurs ont été de **1 103 632 quintaux** et sont réparties entre producteurs locaux et externes. La situation d'exécution de ces possibilités se présente comme suit :

Tableau 5 : Niveau d'exécution des possibilités d'exploitation du charbon

Région	Possibilité Répartie	Quantité exploitée	Reliquat	Taux réel d'exécution	Qté circulée	Qté Déposée	NCND
Tamba	609 528	594 267	15 261	65,6	278 646	121 250	194 371
Kolda	344 990	271 829	73 161	63	119 395	97 745	54 689
Sédhiou	67 239	25 300	41 939	7,1	4 550	250	20 500
Kaffrine	21 613	18 167	2 326	84,05	2 990	0	0
Kaolack	2 159	510,5	1 653,5	23,6	510,5	0	0
Ziguinchor	58 103	320	57 783	0,5	320	0	0
Total	1 103 632	910 394	192 124	56,7	406 092	219 245	269 560

Source : DEFCCS, Division suivi-évaluation

On note d'après ces analyses au niveau national, le taux d'exécution des possibilités allouées est de **82%**. On note aussi une importante quantité de produits non circulés et non déposés (24% de la possibilité allouée) ce qui se traduit par un taux d'exécution réel faible (**56,7%**) et particulièrement à Sédhiou (7,5%) et surtout à Ziguinchor (0,5%) que l'on impute à la non production des exploitants professionnels dans différents massifs.

Comme pour les années précédentes, la cible était de domicilier à 100% la production de charbon dans les zones aménagées. Cette domiciliation a été effectivement réalisée à 100%.

En outre, la situation de l'exploitation de tous les produits contingentés est donnée par le tableau suivant :

Tableau 6 : Etat de l'exploitation de tous les produits contingentés

Produit	Possibilité/Quota	Qté exploitée	Reliquat	Taux réel d'exécution	Qté circulée	Qté Déposée
Charbon de bois	1 103 632	910 394	192 124	56,7	406 092	219 245
Bois d'œuvre pour les scieries	1680	1095	560	13	145	74
Bois d'œuvre destinés aux menuisiers	900	695	155	42,3	342	39
Bois d'artisanat	35 400	27 092	8 308	53,2	16 379	2 460
Palmiers et rôniers morts	215	133	82	41,4	---	---
Pirogues	200	197	3	12,5	24	1
Tiges de bambou	40 000	7 750	32 250	15,6	6 250	---
Panneaux de crinting	95 000	43 470	50 800	7,8	6 450	3 000

Source : DEFCCS, Division suivi-évaluation

En ce qui concerne l'aménagement et l'exploitation forestière, sur les 5 cibles prévues 03 sont entièrement réalisées et 02 sont non réalisées, soit un taux de réalisation de 60%. Les activités non réalisées sont : l'élaboration de plans d'aménagement de forêts et réserves (réserve de Ndiael, RNC de DIAKHA et 7 forêts classées).

✚ Action 3 : Reconstitution du couvert végétal

Le résultat visé pour cette action est l'évolution positive du ratio reboisement/déboisement qui doit conduire, à la longue, à **un taux de couverture forestière satisfaisant au niveau national**. Dans ce cadre, les activités menées sont pour l'essentiel, la plantation d'arbres, la régénération naturelle assistée (RNA) et la mise en défens. Le tableau suivant donne l'état d'exécution des activités de reconstitution du couvert végétal.

Tableau 7 : Niveau d'exécution des activités de reconstitution du couvert végétal

Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Reconstitution du couvert végétal	Plantation	14 316 ha	16 019 ha (dont 15 320 ha de plantation massive, 123 ha de mangrove (dont 53 ha de regarnis), 20 ha de fixation de dunes 1112 km de plantation linéaire)	12 669 ha (Plantation massive : 11 615 ha, plantation linéaire : 1 874 ha, Mangrove : 101,17 ha, fixation dunes : 16 ha)	79% de niveau de réalisation Réalisée
	Régénération Naturelle Assistée (RNA)	7 033 ha	3 030 ha	1 593 ha	52% de niveau de réalisation Partiellement réalisée

Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
	Mise en défens	11 693 ha	29 510 ha	12117 ha	41% de niveau de réalisation Non réalisée
	Renforcement capacités du PRONASEF		05 tonnes de semences produites, conditionnées, distribuées	2,637 tonnes	53% de niveau de réalisation Partiellement réalisée
	Campagne de Production de plants pour la CNR		08 pépinières volantes créées ou réfectionnées	04 pépinières créées et 04 réfectionnée	Réalisée
			Production de 13 000.000 plants	10.700.446 plants produits	82% de niveau de réalisation Réalisée
	Renforcement de la Collaboration entre CNRF et DEFCCS pour la valorisation des acquis de la recherche et la prise en charge de la demande de recherche forestière		Suivre la collaboration entre CNRF et DEFCCS pour la valorisation des acquis de la recherche	Suivi de tous les protocoles	Réalisée

Le tableau ci-dessous montre les détails par structure des réalisations en matière de reconstitution du couvert végétal :

Tableau 8 : Contribution des structures pour la reconstitution du couvert végétal

	Reboisement (eq ha)	RNA (ha)	Mise en défens (ha)	Total
DEFCCS	8 153	1 593	5 587	15 333
ANGMV	3 602		5 530	9 132
PROGEDE	67		1 000	1 067
PRGTE	320			320
PMFD	50			50
ANEV	477			477
Total	12 669	1 593	12 117	26 379

Source : DPVE, Division suivi-évaluation

On note aussi une baisse des réalisations en matière de mise en défens et de régénération naturelle assistée. La baisse de ces performances est liée à plusieurs facteurs dont principalement l'insuffisance des ressources financières, la rareté des espaces disponibles pour le reboisement en raison de la concurrence d'autres activités (extension des habitations, activités agricoles, projets d'investissements publics etc.), le manque de moyens de protection des plantations.

Pour cette action de reconstitution du couvert végétal, 04 cibles sont entièrement réalisées sur les 07 prévues. Parmi ces 07 cibles, 02 sont partiellement réalisées et 01 est non réalisée, soit un taux d'exécution de 71%.

🚧 Action 4 : Restauration de terres dégradées

Les résultats visés sont la préservation de la qualité des sols par la lutte contre la salinisation et les autres formes de dégradation.

Les activités menées pour atteindre ces résultats portent sur la récupération de terres salées et la restauration de terres dégradées.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Niveau d'exécution des activités de restauration des terres dégradées

Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Restauration de terres dégradées	CES/DRS	1000 ha et un bassin versant sont protégés	Restaurer 1000 ha et protéger le bassin versant de Sinthiou Mamadou Boubou	983 ha de terres et plusieurs rizières contre l'ensablement sont protégés - Mise en œuvre du plan de gestion du bassin versant de Sinthiou Mamadou Boubou	98% de niveau de réalisation
	Récupération de terres salées	186,2 ha	500 ha	En cours de réalisation	Partiellement réalisée

Le Sénégal s'est engagé, à travers les ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture à accroître annuellement de 5% les superficies de terres sous gestion durable. Pour le ministère de l'Environnement cet accroissement devrait concerner les superficies forestières sous gestion durable calculées à partir des plantations, des mises en défens, des RNA, des terres dégradées restaurées et des aménagements forestiers. Ces activités ont pour caractéristique commune de contribuer à préserver ou améliorer la qualité des terres.

Cet indicateur (superficies de terres sous gestion durable) a été retenu comme cible contractuelle pour l'appui budgétaire de l'UE 11^{ème} FED 2015-2017 pour la promotion de l'agriculture durable d'un montant global de 57 millions d'Euros. Les décaissements annuels sont fonction des performances de l'année n-1 avec une tranche fixe de 10 millions d'Euros et une tranche variable de 9 millions d'Euros. Le tableau suivant donne le niveau d'atteinte de la cible en fin 2017 pour ce qui concerne le MEDD.

Situation d'exécution des superficies de terres forestières sous gestion durable

Tableau 10 : Niveau d'atteinte de l'indicateur superficies de forêts sous gestion durable

Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Accroissement de 5% des superficies de forêts sous gestion durable	Augmentation des superficies de forêts sous gestion durable (SFGD)	118 033 ha (sur une prévision de 79 623 ha)	Augmentation de 5% par rapport aux SFGD de fin 2016 qui était de 1 710 502 ha, soit 85 525 ha	182 745 ha	Plus de 100% de niveau de réalisation

L'augmentation des superficies des terres forestières sous gestion durable va correspondre à ce qui suit : **Reboisement + RNA + Mise en défens + Superficie totale aménagée + superficie de terres salées récupérées + Autres terres dégradées récupérées, soit : 12 669 + 1 593 + 12 117 + 155 366 + 0 + 1 000 = 182 745 ha.** La cible concernant l'augmentation de 5% par rapport aux SFGD de fin 2016 est ainsi atteinte.

En fin 2017, les SFGD s'établissent à (1 710 502 ha + 182 745 ha), soit 1 893 247 ha. Le taux d'accroissement est de 10,7%, largement supérieur à la cible de 5%.

L'évolution des superficies sous gestion durable est montrée en hectares sur le graphique suivant :

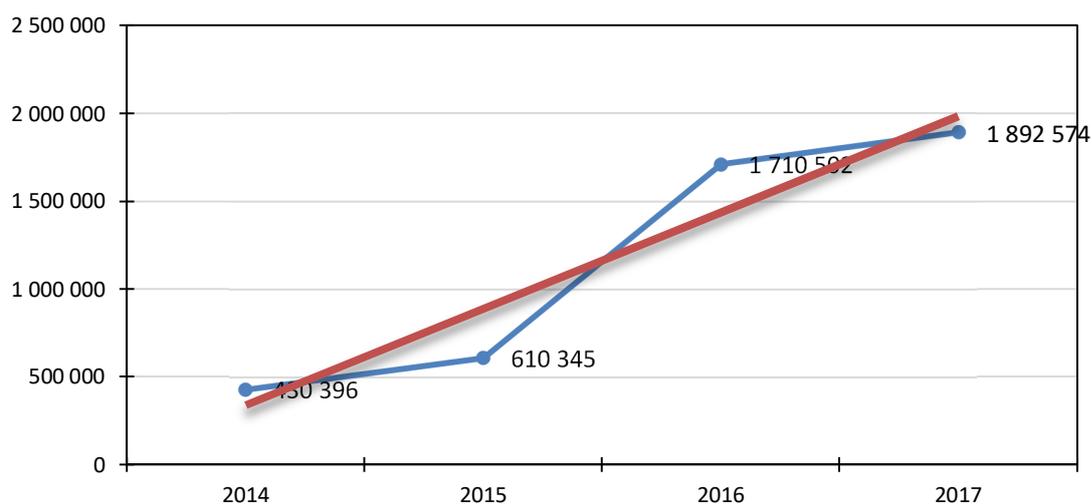


Figure 3 : Evolution des superficies sous gestion durable

Concernant la restauration des terres dégradées, sur les 03 cibles prévues, 02 sont entièrement réalisées et l'autre partiellement, soit un niveau de réalisation de 83% pour cette action.

Niveau de réalisation du programme 1 :

Les cibles du programme 1 ont été réalisées avec un taux de 74%. Des efforts considérables devront être faits dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation forestière, la reconstitution du couvert végétal.

Tableau 11 : Niveau de réalisation des actions du programme 1

P1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres					
Actions	Nombre de cibles	Réalisées	Partiellement réalisées	Non réalisées	Taux de réalisation
A1 : Lutte contre les feux de brousse	2	2	0	0	100%
A2 : Aménagement et exploitation durable des formations forestières	5	3	0	2	60%
A3 : Reforestation et reconstitution du couvert végétal	7	3	3	1	71%
A4 : Restauration de terres dégradées	3	2	1		83%
Total	17	10	4	3	74%

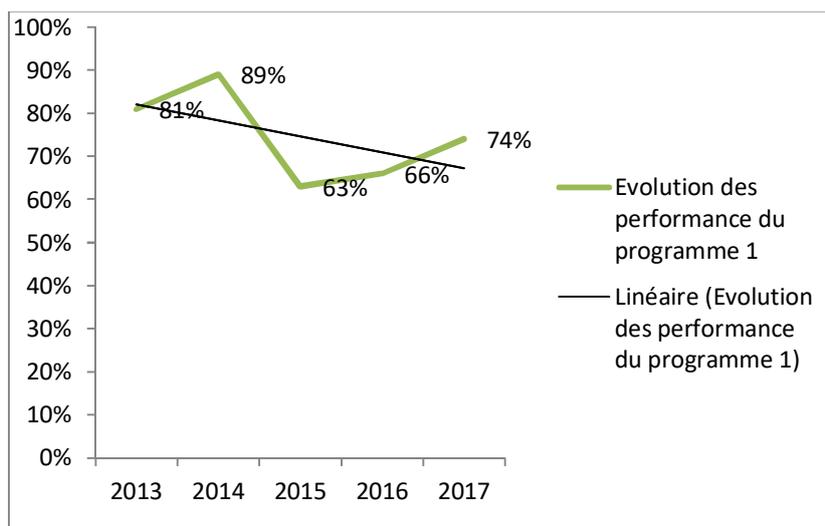


Figure 4 : Evolution des performances du programme 1

Ce graphique nous montre l'évolution de la performance du programme 4. Elle est passée de 66% à 74% entre 2016 et 2017, soit un progrès de 12% mais sur la période de 2013 à 2017 on observe une tendance baissière de la performance de ce programme.

II.1.2 Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et zones humides

Ce programme a pour objectif de valoriser et de conserver la biodiversité par la gestion rationnelle des aires protégées marines et terrestres.

Les résultats attendus de ce programme sont :

- ❖ la biodiversité améliorée et valorisée ;
- ❖ la gestion du fonds cynégétique rationalisé et les AP sont mieux gérées.

Les structures intervenant dans la réalisation des objectifs de ce programme sont : la DEFCCS, la DPN, la DAMCP et l'ANB.

Les actions menées par ces structures portent sur la gestion des aires protégées et la gestion du potentiel faunique.

Action 5 : Gestion des Aires Protégées et zones humides

Les activités prévues pour cette action sont l'extension du réseau des AMP, l'élaboration, la révision et l'exécution de plan de gestion des aires marines et terrestres protégées et l'évaluation des bénéfices tirés de la diversité biologique. L'exécution des plans de gestion contribue à réaliser les conditions favorables au développement de la faune.

Le tableau suivant donne le niveau de réalisation en matière de gestion des aires protégées et zones humides :

Tableau 12 : Niveau d'exécution des activités de gestion des aires protégées

Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et zones humides					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Gestion des Aires Protégées et zones humides	Mise en place communautaire de nouvelles AMP	01 AMP créée : Cassa-Balantacounda d'une superficie de 23 200 ha	Au moins 1 AMP créée	01 AMP en processus de création (AMP du Blouf)	-05 missions de concertation/sensibilisation/information organisées par la DAMCP ; -01 CDD organisé par le conseil départemental pour partage du projet avec les maires des 07 communes concernées ; - Délibération des communes de Suel et de Katabal
	Elaboration/actualisation de PAG des AP	DAMPC : 01 PAG actualisé : AMP de Bamboung, DPN : Actualisation des PAG du Parc national des Oiseaux du Djoudj et de la Réserve spéciale de	Actualisation du plan de gestion du PNNK et des AMP	-PAG de l'AMP de Kayar actualisé	Réalisée
				-01 PAG en cours d'élaboration pour la nouvelle AMP de Cassa - Balantacounda (bilan diagnostic réalisé) ;	
		Entretien d'au moins	687 km de pistes ont été	Le processus est en cours	Réalisée

Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et zones humides					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
	Faune de Gueumbeul		500 km de pistes au PNNK, construction de 20 km de piste au PNNK	entretenus au PNNK et 18 km de nouvelles pistes réalisés	
			Construction d'un poste de commandement à la Réserve naturelle de Popenguine	Le marché est déjà attribué. Procédure est en cours.	Partiellement réalisée
			Construction de 02 nouveaux postes de garde au PNNK	02 postes de garde construits (Tambanoumouya, Talikoal)	Réalisée
			Construction de 01 centre d'accueil et d'interprétation au PNODE	Les travaux sont en cours de réalisation.	Partiellement réalisée
			Réhabilitation de la clôture de la RSFG	La clôture de la RSFG est réhabilitée sur 12 km	Réalisée
			Réhabilitation du nichoir à pélicans du PNODE	Nichoir des pélicans réhabilité et mise en eau correctement effectuée.	Réalisée
	Contribution aux objectifs d'Aichi Nagoya 2010-2020	1.79 % par rapport à la zone économique exclusive (ZEE)	Augmentation de 0.01%	01AMP en cours de création	Partiellement réalisée
Évaluation des bénéfices tirés de la diversité biologique		Détermination de la situation de référence	-13 111 touristes enregistrés pour (Somone, Palmarin et Bamboung) ; -01 étude sur les biens et services écosystémiques de l'AMP du Gandoul et de la réserve de Palmarin réalisée ; -01 étude sur les biens et services écosystémiques en cours concernant les autres AMP (cartographie des unités écologiques réalisée pour la RNIC de Somone et les AMP de Niamone /Kalounayes et Cassabalantacounda).	Partiellement réalisée	

Pour l'action concernant la gestion des aires protégées, sur les 11 activités qui ont été prévues, 5 sont entièrement réalisées et 06 partiellement, soit un taux de 73% pour cette action.

Concernant les AMP, leur évolution en termes de taux de couverture par rapport à l'espace maritime exclusif du territoire est exprimée dans le graphique suivant :

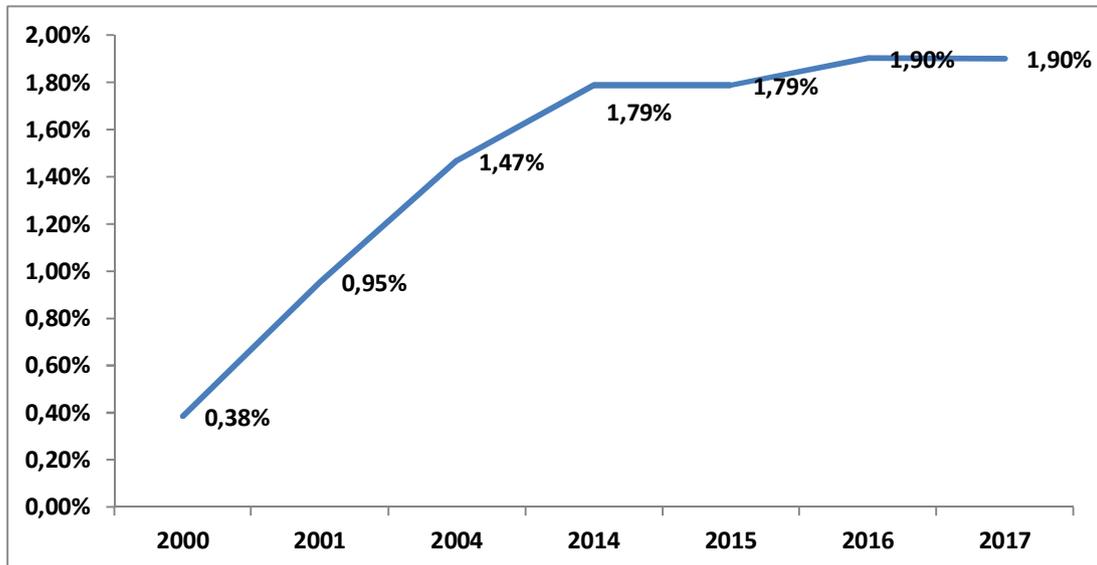


Figure 5 : Evolution en termes de taux de couverture par rapport à l'espace maritime exclusif du territoire

🚩 Action 6 : Gestion du potentiel faunique

Les activités menées pour cette action sont pour l'essentiel : le dénombrement annuel des oiseaux d'eau au niveau national, le suivi des effectifs des espèces en péril dans les parcs, réserves et AMP, le suivi sanitaire de la faune, le suivi des paramètres bioécologiques au cours des 4 saisons de l'année au niveau des AMP et la gestion rationalisée du fonds cynégétique.

Les niveaux de réalisations pour cette action sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Niveau d'exécution des activités de gestion du potentiel faunique

Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et zones humides					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Gestion du potentiel faunique	Suivi de la grande et moyenne faune du PNNK, notamment le lion, l'éléphant, la panthère, le chimpanzé, le lycaon, l'élan de derby, le buffle, l'hippotrague et le bubale	9 espèces identifiées par la DPN avec les tendances démographiques pour chaque espèce et les sites de suivi	Evolution positive du nombre d'espèces	Un rapport de suivi écologique donnant les tendances des effectifs est produit	Le nombre d'espèces observé en 2017 (16 espèces) est supérieur à celui de 2016 (14 espèces) mais le nombre d'individus de 2016 est lui supérieur à celui de 2017
	Suivi des tortues marines et des Requins		Evolution positive du nombre d'espèces	Le suivi des sites de ponte des tortues marines a été réalisé entre les mois de juillet et octobre au niveau	Des remontées significatives ont eu lieu cette année surtout au niveau

Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et zones humides					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
				du PNLB, de la RNP, du PNDS et de la ROK.	des sites de Joal Fadhiout de la Reserve Ornithologique de Kalissaye et de la réserve de Popenguine.
	Suivi des oiseaux dans les AMP		Evolution positive du nombre d'espèces	Suivi mensuel des oiseaux réalisé (tendances des effectifs des différents groupes disponibles entre 2014-2017)	Le suivi des oiseaux a permis de répertorier cent vingt quatre (124) espèces réparties en quinze (15) groupes et vingt sept (27) familles
	Suivi de la reproduction des tortues marines		Evolution positive du nombre d'espèces	Suivi effectué dans les AMP (situation des effectifs disponible entre 2014-2017)	L'évolution des nids de tortues entre 2014 et 2017 dans le réseau d'AMP montre une amélioration de la reproduction pour cette année, comparée aux deux années précédentes
	Suivi des effectifs des espèces d'antilopes sahélo-sahariennes réintroduites (RSFG et RFFN)	Trois espèces de faune sahélo-saharienne ont été réintroduites avec succès : la gazelle dama mhorr (<i>Nanger dama</i>), l'oryx algazelle (<i>Oryx dammah</i>) et la gazelle dorcas (<i>Gazellas dorcas</i>)	Accroissement des effectifs par espèces	Le suivi se fait mensuellement au niveau des deux réserves	Les antilopes sahélo sahariens ont connu une évolution positive au niveau de la réserve de Gueumbeul comme celle du Ferlo Nord
	Dénombrement annuel des oiseaux d'eau au niveau national	Dénombrement international des Oiseaux d'Eau	Accroissement des effectifs par espèce	Activité réalisée le 15 janvier 2017. Rapport DIOE 2017 disponible	Les résultats du DIOE 2017 montrent une hausse au niveau national de 12% des effectifs par rapport à l'année précédente, soit 530671 individus contre 421837 en 2016
	Suivi mensuel des effectifs d'oiseau dans les parcs et		Accroissement des effectifs par espèce	Un décompte mensuel des oiseaux d'eau est effectué dans toutes aires protégées concernées.	La compilation des résultats sur les espèces clés comme l'avocette élégante,

Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et zones humides					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
	réserves				la barge à queue noire, le bécasseau de témmincki, le bécasseau maubèche, le bécasseau minute, la cigogne noire et le flamant nain montre une faible évolution par rapport à 2016
	Suivi sanitaire de la faune		Diminution des mortalités	Le suivi continu au niveau des réserves de Gueumbeul et Ferlo Nord.	Pas d'information sur le taux de mortalité
	Suivi des paramètres bioécologiques au cours des 4 saisons de l'année	Suivi des paramètres bioécologiques	Évolution interannuelle des différents indicateurs (Diversité spécifique, Indice d'abondance et Structure des tailles du thiof Qualité de l'eau)	-01 rapport de capitalisation de la pêche expérimentale de 2016 produit et édité -04 campagnes de pêches expérimentales réalisées à l'échelle du réseau (SF, STFC, SC, STCF) ; -01 protocole participatif de suivi des paramètres bioécologiques élaboré pour la nouvelle AMP de Niamone/Kalounayes (13 stations d'échantillonnage identifiées dans 10 villages)	Réalisée
	Suivre et évaluer les PTA des zones amodiées	Sur 104 zones amodiées existantes, seules 71 zones sont réellement exploitées	90% des PTA évalués	Sur 107 zones amodiées existantes, 86 ont été réellement exploitées	Réalisée (95,5% des PTA des zones amodiées sont évalués)

La mise à l'œuvre du programme de suivi bioécologiques a permis d'identifier plus de deux cent (200) espèces marines (environ 275) dans le réseau d'AMP sur la période 2015-2017. Le nombre d'espèces inventorié diffère d'une année à une autre. La diversité la plus importante deux cent dix (210) a été enregistrée en 2015 et la plus faible cent soixante (160) en 2017. Ce résultat ne traduit pas une baisse de la biodiversité, mais une hausse de celle-ci qui est passée de 210 à 275 espèces.



Figure 6 : Nombre d'espèces dans le réseau des AMP 2015 - 2017

Concernant la gestion du potentiel faunique, pour l'essentiel des activités de suivi des effectifs des espèces sont réalisées. Ainsi sur les 10 activités prévues 08 sont réalisées et les deux non réalisées, soit un niveau de réalisation de 80%.

🚩 Action 7 : Amélioration de la gestion de la biosécurité

Le résultat attendu pour cette action est l'amélioration et la promotion de la biosécurité pour une utilisation sécurisée des biotechnologies.

Les activités retenues pour cette action sont :

- la validation et la vulgarisation du projet de révision de la loi sur la biosécurité ;
- la vulgarisation des textes sur la biosécurité ;
- le renforcement des capacités techniques de contrôle et la réalisation des premiers tests de contrôle en laboratoire ;
- la réalisation de l'état des lieux des OGM au Sénégal conformément à la feuille de route de l'UEMOA ;
- le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la biosécurité.

La situation d'exécution de ces activités est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Niveau d'exécution des activités d'amélioration de la biosécurité

Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et zones humides					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Amélioration de la gestion de la biosécurité	Valider un projet de révision de la loi sur la biosécurité		2 ateliers pour finaliser les propositions de révision de la loi sont organisés	Les deux (2) ateliers pour finaliser le processus de révision de la loi sur la biosécurité ont été organisés	Les bandes dessinées sur la loi sur la biosécurité existante sont disponibles.
	Vulgariser les textes sur la biosécurité		Éditer des supports de communication dans 6 langues nationales	La nouvelle loi sur la biosécurité a fait l'objet d'un dernier examen par le Secrétariat général du Gouvernement au cours d'un atelier organisé le 17 décembre 2017 à Saly	
	Renforcer les capacités techniques de contrôle et Réaliser les premiers tests de contrôle en laboratoire		1 technicien recruté en 2017	Les capacités du laboratoire de biosécurité ont été renforcées par le recrutement de deux (2) agents (un docteur et un technicien supérieur)	
	Réaliser l'état des lieux des OGM au Sénégal conformément à la feuille de route de l'UEMOA		Une étude menée en 2017	En cours de réalisation	
	Renforcer les capacités des acteurs dans le		150 agents des Forces de défense et de sécurité et	Un atelier de formation de la police sur les biotechnologies modernes	

Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et zones humides					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
	domaine de la biosécurité		50 membres de l'ANB et du CNB sont formés sur l'évaluation et la gestion des risques	et la biosécurité a été organisé	

Toutes les activités prévues concernant l'amélioration de la gestion de la biosécurité sont entièrement réalisées sauf celle relative à la réalisation de l'état des lieux des OGM au Sénégal conformément à la feuille de route de l'UEMOA. Ainsi cette action a été réalisée à 90%.

🚩 Action 8 : Renforcement de capacités des acteurs sur la conservation de la biodiversité et des aires protégées

Tableau 15 : Niveau d'exécution des activités de Renforcement de capacités des acteurs sur la conservation de la biodiversité et des aires protégées

Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et zones humides					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Renforcement de capacités des acteurs sur la conservation de la biodiversité et des aires protégées	Formation des acteurs		500 acteurs sensibilisés	Formation des acteurs réalisée	Réalisée
	Conception et réalisation édition et diffusion de supports de communication sur les thèmes liés à la biodiversité		300 exemplaires de la Stratégie nationale de conservation de la biodiversité et 100 exemplaires de la Stratégie APA	Cette activité n'a pas pu être réalisée faute de ligne budgétaire imputable	Non réalisée
			Conception et réalisation de 10 kakémonos	La conception des kakémonos est réalisée mais la production non encore réalisée.	Partiellement réalisée
	Mise en œuvre de protocoles		19 protocoles	DPN : Les protocoles (DPN-DPZ, DPN-Panthera-MEC et Mars-DPN) sont en cours d'exécution au niveau du Parc National du Niokolo Koba Le Projet Ressources (DPN-FAO-FFEM) est également en cours d'exécution au niveau du Delta du Fleuve Sénégal. DAMCP : l'ensemble des protocoles	En cours

Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et zones humides					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
				d'accord en cours de mise en œuvre	
	Éducation relative à l'environnement		500 acteurs, 60 OCB 2000 élèves encadrés	2816 élèves, étudiants et groupes de jeunes formés et sensibilisés dans le cadre de l'éducation environnementale et les sorties pédagogiques	Réalisée

Concernant le renforcement des capacités des acteurs sur la conservation de la biodiversité et des aires protégées, sur les 05 cibles prévues, 02 sont entièrement réalisées, 02 partiellement et une est non réalisée, soit un niveau de réalisation de 60%.

Niveau de performance du programme 2 :

Les cibles du programme 2 ont été réalisées avec un taux de 76%. Des efforts devront être faits sur le renforcement de capacité des agents et la gestion des aires protégées.

Tableau 16 : Niveau de performance des activités du programme 2

P2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et zones humides					
Actions	Nombre de cibles	Réalisées	Partiellement réalisées	Non réalisées	Taux de réalisation
Gestion des aires protégées	11	5	6	0	73%
Gestion du potentiel faunique	10	8	0	2	80%
Amélioration de la gestion de la Biosécurité	5	4	1		90%
Renforcement des capacités	5	2	2	1	60%
Total	31	19	9	3	76%

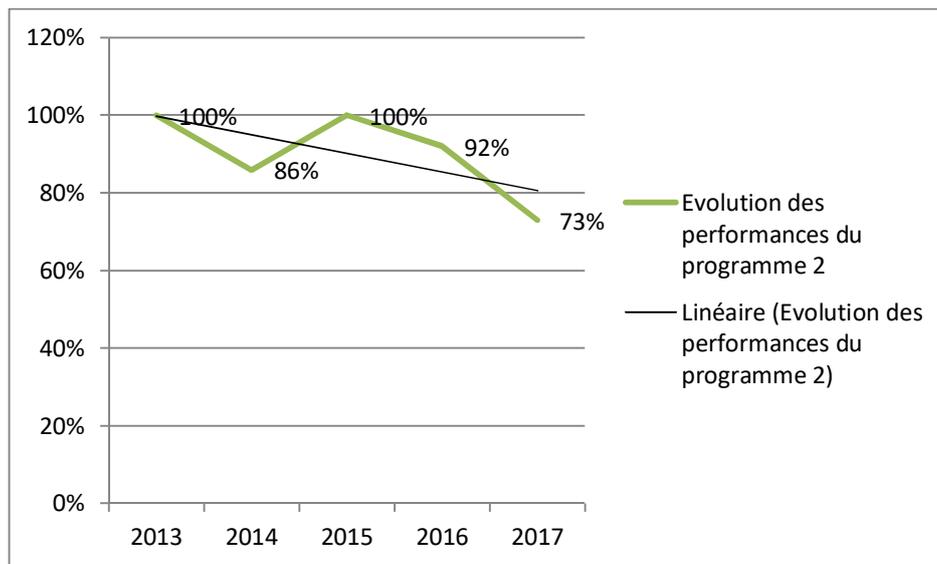


Figure 7 : Evolution des performances du programme 2

Ce graphique montre la baisse de la performance du programme 2. Elle est passée de 92% à 73% entre 2016 et 2017, soit un recule 20%. Cette baisse des performances est également notée sur les 5 dernières années.

II.1.3 Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques

Ce programme a pour objectif la réduction des pollutions, nuisances et des effets néfastes des changements climatiques et la prévention des risques de catastrophes.

Il s'agit de promouvoir et de suivre les projets qui contribuent dans : la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques ; la gestion des déchets ; la restauration et la valorisation de milieux physiques pollués ; le suivi des urgences environnementales ; le suivi et la mise en conformité des Installations classées pour la Protection de l'Environnement ; le suivi des plans de gestion environnementale et sociale ; la réalisation des ouvrages pour la protection côtière ainsi que des aménagements pour lutter contre l'érosion côtière ; la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques par l'augmentation de la résilience; l'implication du secteur privé au Mécanisme de Développement Propre (MDP) ; la promotion des modes de développement sobre en carbone, le suivi de la contribution prévue déterminée sur les changements climatiques etc. (DEEC, 2017)

Il est articulé principalement autour de deux actions qui portent sur :

- la prise en compte de l'environnement dans les activités socio-économiques ;
- la lutte contre les effets des changements climatiques.

La DEEC et l'ANEV sont les principales structures intervenant dans ce programme.

Action 9 : Prise en compte de l'environnement dans les activités socio-économiques

Tableau 17 : Niveau d'exécution des activités de prise en compte de l'environnement dans les activités socio-économique

Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Prise en compte de l'environnement dans les activités socio-économiques	Inspecter les ICPE de 1ère Classe et ICPE de 2ème classe	91 ICPE de première Classe inspectées et 605 ICPE de deuxième Classe inspectées	70 % (ICPE) de 1ère classe et 200 ICPE de 2ème classe	122 ICPE de 1ère classe et 641 ICPE de 2ème classe inspectée	75 % (50 % pour les ICPE de 1ère classe et 100% pour les ICPE de 2ème classe) Situation de référence des ICPE de première Classe : 244 ICPE Situation de référence des ICPE de deuxième classe : non déterminée
	Mettre en conformité les ICPE par rapport aux recommandations issues des contrôles effectués	80% ICPE de 1ère Classe ré inspectées	35%	39% des ICPE de 1ère Classe ré-inspectés (48 ICPE ré inspectés sur les 122)	100 %
	Suivre les plans de gestion environnementale et sociale	17 PGES suivi sur 22 projets (Correspondant à 30% des projets Validés en 2016). Le nombre total	50% des PGES par rapport au cumul des projets validés	26 projets suivis sur les 84 projets validés	31% de niveau de réalisation la DEEC ne parvient pas à disposer des ressources allouées au suivi des PGES des projets, raison pour laquelle les performances sont

Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
		de projet validé en 2016 est de 74			faibles
	Valider les évaluations environnementales	74 projets validés sur un nombre total de 108 projets enregistrés en 2016	75% de rapports par rapport au nombre de projets soumis à l'évaluation environnementale validés	84 projets validés sur le nombre de 115 projets enregistrés	73% de niveau de réalisation
	Suivi de la conformité des effluents industriels	50 entreprises ciblées	50 entreprises ciblées		Non réalisé faute d'équipements de mesure des paramètres DCO, DBO5, MES, pH, etc.
	Suivi des milieux récepteurs dans les sites d'orpaillage à Tambacounda et Kédougou	Identification de 100 sites - l'état des lieux du circuit de distribution et l'utilisation des produits chimiques et en particulier du mercure et du cyanure a été réalisé	Etablissement de la situation de référence sur le mercure sur 25 sites	Une campagne d'échantillonnage et a été organisée par le laboratoire de la Fondation Ceres Locustox en collaboration avec les DREEC Kédougou et Tambacounda (Rapport sur la situation de référence disponible)	Réalisé 100 sites ont été identifiés au départ et 25 sites ont fait l'objet d'une situation de référence sur le mercure
	Suivi de la qualité des effluents gazeux au niveau des ICPE	Identification 50 entreprises pour la mise en application des la NS 05-062 sur les rejets atmosphériques	25% des ICPE suivies	Identification de 100 Entreprises pour la mise en application de la NS 05-062 sur les rejets atmosphériques	Réalisé La situation de référence fait état de 244 ICPE.
	Suivi des dossiers traités sur les produits chimiques et déchets dangereux (Nombre de dérogations accordées aux ICPE)	10 réunions, 02 sessions organisées et 01 mission de terrain	50% des ICPE suivies	Organisation des réunions de sous-commission -Organisation des sessions de la CNGPC -Mission de suivi des stocks de produits chimiques objet de dérogation	Le nombre d'ICPE suivies n'est pas spécifié
	Traiter les requêtes reçues par le CGUE	100 % des requêtes reçues sont traitées : au total 302	100 % des requêtes reçues traitées	472 déclarations traitées sur les 472 déclarations reçues	100% de niveau de réalisation
	Suivre les urgences environnementales	66 % de taux de satisfaction	60 % de satisfaction par rapport aux	286 déclarations sur les 472 reçues	60,59 % de niveau de réalisation

Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
			requêtes traitées	ont été traitées avec satisfaction	
	Suivre de l'indice de la qualité de l'air	Alerte sur 90% des épisodes de pollution	90%	-346 indices quotidiens publiés -1616 passages de spots vidéos par jour diffusés sur 14 écrans LED -48 communiqués de presse -10 interviews radio 2 émissions télévisées	95 % de niveau de réalisation
	Produire et diffuser des bulletins sur la qualité de l'air	17 bulletins sur la qualité de l'air à Dakar	17 bulletins diffusés	17 bulletins sur la qualité de l'air	100 % de niveau de réalisation

Pour les PGES, le graphique suivant montre l'évolution de leur pourcentage ayant fait l'objet de suivi sur la période 2011 à 2017.

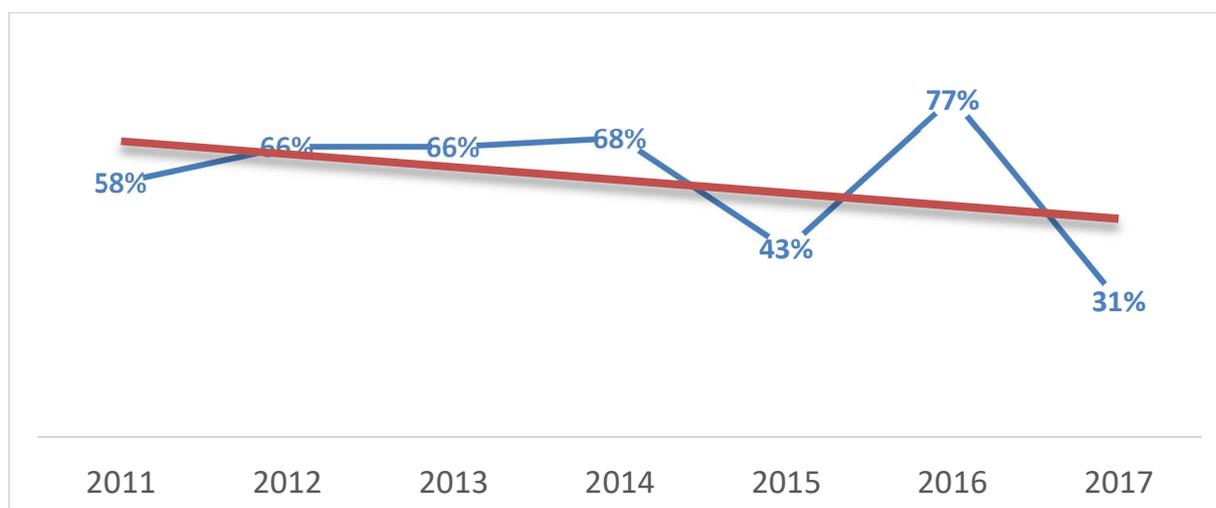


Figure 8 : Evolution du pourcentage de PGES ayant fait l'objet de suivi sur la période 2011 à 2017

En ce qui concerne la Prise en compte de l'environnement dans les activités socio-économiques, parmi les 12 cibles prévues, 7 sont entièrement réalisées, 2 partiellement et 03 ne sont pas réalisées, soit un niveau d'exécution de 67% pour cette action.

👉 Suivi des urgences environnementales

Evolution du nombre de déclarations depuis la création du CGUE

Les informations fournies par la base de données où sont collectées toutes les déclarations reçues ont permis de dresser le tableau qui suit relevant le nombre de requêtes par année.

Tableau 18 : Evolution du nombre de déclarations reçues de 2011 à 2017

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de déclarations	63	238	271	217	277	302	472

Source : DEEC, CGUE

Tout au début de ses missions en octobre 2011, le Centre a enregistré 63 déclarations (en 3 mois de service). Au fur et à mesure, ce nombre a connu une hausse jusqu'à atteindre la valeur de 472 déclarations à la date du 31 décembre 2017 dépassant ainsi l'objectif fixé pour l'année 2017. Ce résultat obtenu pourrait s'expliquer par une meilleure visibilité de « Urgences Environnement » grâce aux présences régulières sur le terrain des équipes d'intervention et une diligence notée dans la gestion de certaines requêtes.

Depuis 2011, la région de Dakar occupe toujours la première place suivant le nombre de requêtes à traiter car les 90% des déclarations enregistrées chaque année la concernent. Les résultats de cette année, montrent encore que la région de Dakar est à l'origine de 91,10% des requêtes (Cf. diagramme circulaire ci-dessous). Le pourcentage très élevé de Dakar peut s'expliquer d'abord par la forte concentration humaine et la diversité des activités qu'on y retrouve, mais aussi, l'efficacité et la présence des équipes d'interventions de « Urgences environnement », les patrouilles de la gendarmerie, la circulation des véhicules d'urgences avec l'inscription de la ligne 1221 peuvent également, contribuer à une meilleure vulgarisation des activités du CGUE.

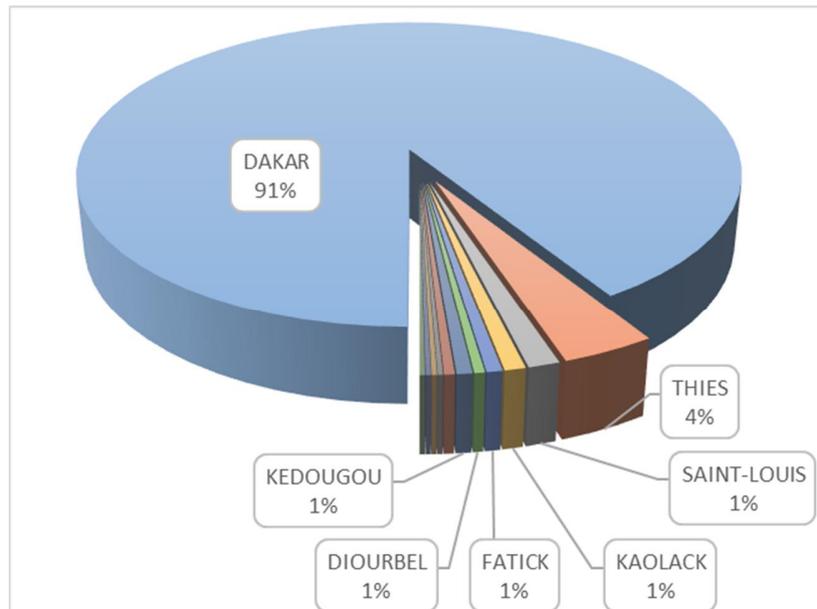


Figure 9 : Nombre de déclarations en fonction des régions en 2017

Le graphique, ci-dessous, montre les catégories d'événements dominants obtenus à l'issue de la répartition des différentes requêtes reçues des populations. En effet, sur les **dix-neuf (19)** catégories

d'événements recensés, on note que **sept (7)** dentre elles représentent environ **76 %** de la totalité des déclarations et sont liées à la nécessité de mener une bonne planification de la gestion de la vocation des zones d'habitations par rapport aux zones d'activités, commerciales, industrielles et autres. L'exploitation de ces zones sans tenir compte de leur vocation crée beaucoup de conflits d'intérêts de part et d'autre en perturbant la quiétude des populations et le développement socio-économique des activités qui sont en cause. A cela s'ajoute la détérioration du cadre de vie de certains citoyens avec les écoulements des eaux usées, les encombrements sur la voie publique, les occupations irrégulières d'espaces et les dépôts d'ordures et de gravats.

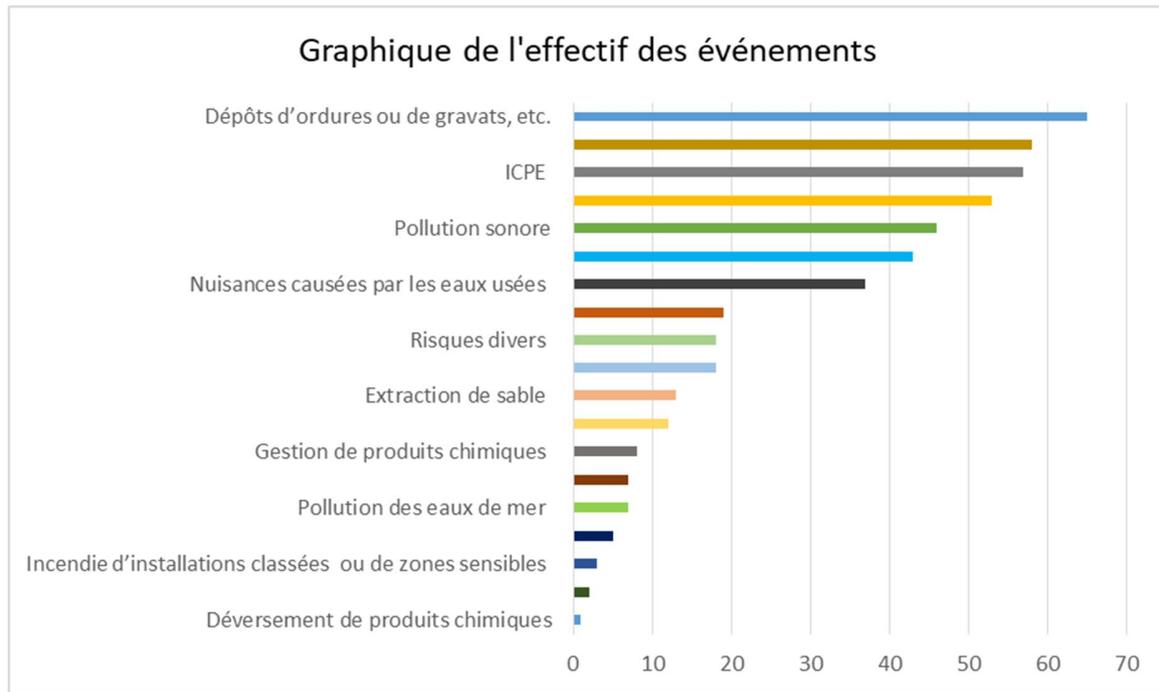


Figure 10 : Evaluation de la satisfaction des déclarants

Suite aux enquêtes de satisfaction faites régulièrement, les résultats obtenus sont consignés dans le tableau comme suit :

Tableau 19 : Niveau de satisfaction des déclarants

Critères de satisfaction	Satisfait	Non-satisfait	Injoignable	Total suivi
Nombre de déclarations	286	120	66	472
Taux obtenu	60,59%	25,42%	13,98%	100 %

Source : DEEC, CGUE

Ce tableau montre que le taux de satisfaction réalisé après la gestion des requêtes est de 60,59%. Il faut souligner également que la gestion de certaines requêtes relève de la compétence d'autres services ne dépendant pas du Ministère de l'Environnement. De même, lors du sondage, 12,71% des déclarants n'étaient pas joignables.

Comparaison des taux de satisfaction de 2011 à 2017

Suite aux deux (2) premières années de fonctionnement du dispositif de prévention et de protection de l'environnement, une évaluation de la satisfaction est faite annuellement. La combinaison des résultats obtenus a permis d'enregistrer les données ci-dessous.

Tableau 20 : Evolution du nombre des déclarations et du taux de satisfaction

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de déclarations	63	238	271	217	277	302	472
Taux de satisfaction	-----	-----	40%	58%	65%	66%	60,59%

Source : DEEC, CGUE

Il faut souligner que le CGUE déroule régulièrement des stratégies de collaboration avec les services compétents ayant des attributions dans le domaine de la protection de l'environnement, conformément à la circulaire de la Primature N°2377/PM/CAB/CT.AGRI du 3 juillet 2012, pour atteindre les objectifs fixés en termes d'indicateurs de performance. Depuis 2014, les objectifs annuels en termes de satisfaction des déclarants ont été atteints avec des résultats dépassant les 55%. Avec une référence de 277 déclarations traitées en 2015, l'indicateur de performance concernant le taux de satisfaction a été revu et fixé à 60% pour 2017. Malgré toutes les difficultés rencontrées par le CGUE cette année liée à la non-disponibilité d'un budget de fonctionnement, le taux de 60% a été bien atteint avec 472 requêtes en 2017, presque le double des déclarations enregistrées durant l'année de référence de 2015 avec 277 requêtes.

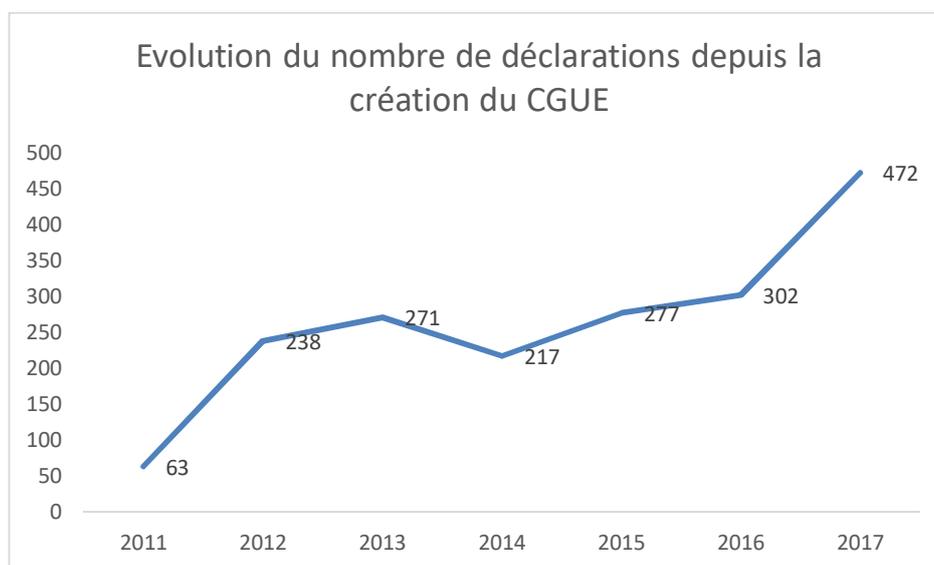


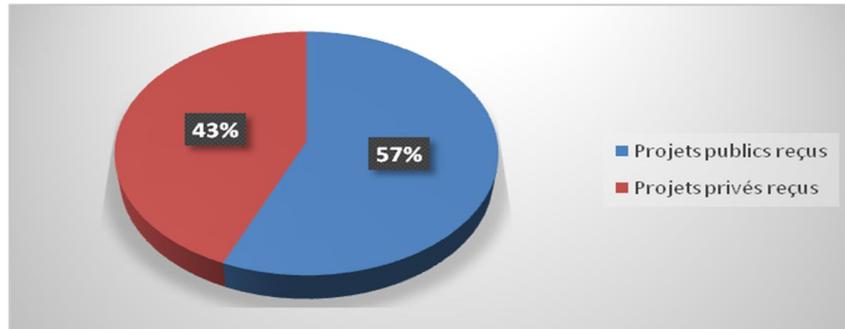
Figure 11: Évolution du nombre de déclarations

Suivi des Plans de gestion environnementale et sociale

Les cibles relatives au pourcentage des PGES suivis par rapport au cumul des projets validés et au pourcentage de rapports d'évaluation environnementale validés par rapport au nombre de projets soumis à l'évaluation environnementale ont été partiellement atteintes.

Cette situation s'explique par le fait que la DEEC ne parvient pas à disposer de ressources financières pour le suivi des PGES des projets, mais aussi la DEIE dispose de peu de ressources matérielles et humaines pour assurer le suivi des PGES sur l'ensemble du territoire national.

Pour cette année 2017, la DEEC a reçu plus de projets publics que de projets privés (**65 projets publics et 50 projets privés**) (voir figure)



Source : base de données DEIE 2017.

Figure 12 : Situation de la validation des rapports d'Étude d'Impact Environnemental et social en 2017 par secteur

Le tableau suivant fait un état de la situation de la validation des rapports d'Étude d'Impact Environnemental et social en 2017 par secteur.

Tableau 21 : Situation de la validation des rapports d'Étude d'Impact Environnemental et social en 2017 par secteur

Secteurs	Projets publics	Projets privés	Total
Projets enregistrés	65	50	115
Projets validés	48	36	84
% de projets validés	73,85	72	72,92
Projets rejetés	04	00	04
% projets rejetés	6,15	00	6,15

Source : Base de données DEIE, 2017.

Suivi de la qualité des effluents liquides, gazeux, des produits chimiques et des déchets municipaux dangereux

☞ Gestion des déchets municipaux dangereux (PRODEMUD)

Les actions essentielles exécutées au titre de l'exercice 2017 par le Projet de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides municipaux et déchets dangereux visant à réduire les émissions de polluants organiques persistants produits non intentionnels dans les villes de Tivaouane et Ziguinchor (PRODEMUD) se résument ainsi :

- *Poursuivre l'installation de l'équipe du projet (compléter le personnel à recruter, bureaux, l'équipement en mobilier et en matériels) ;*

Cette activité a été bien exécutée avec le recrutement d'un consultant. Aussi les équipements et fournitures suivants ont été acquis :

- Matériel de transport avec la signature du contrat avec le concessionnaire (CFAO) soit 50% de réalisation ;
- mobiliers et matériels de bureaux, du consommable informatique et des fournitures de bureaux, mis à la disposition du personnel soit un taux de réalisation de 100% ;
- *Recueillir, évaluer les textes juridiques existants et élaborer un projet de cadre juridique et institutionnel sur les déchets municipaux et déchets dangereux ;*
 - La présentation du projet de cadre juridique est prévue pour 2018, mais les livrables prévus pour 2017 à savoir le recueil des textes juridiques existants et pertinents et leurs évaluations sont réalisés en décembre 2017 par le consultant.

- **Établir la situation de référence du plan de gestion des déchets municipaux et déchets dangereux au niveau des deux municipalités ;**
 - o Initialement réservée dans le programme du consultant qu'on devrait recruter, l'activité est finalement réalisée par l'équipe du projet et se poursuivra en 2018.
- **Organiser des sessions de formation des acteurs (agents gouvernementaux et municipaux) sur la façon de mener et d'assurer une gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux et déchets dangereux.**

Trois formations sur la façon de mener et d'assurer une gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux et déchets dangereux ont été réalisées au cours du 4eme trimestre 2017 à Dakar, à Tivaouane et Ziguinchor.

☞ Suivi de la qualité des effluents liquides, gazeux, des produits chimiques

Conformément à son Plan de Travail 2017, la Division de la Prévention et du Contrôle des Pollutions et Nuisances a :

- identifier les 50 entreprises qui disposent des stocks de produits chimiques et déchets dangereux et à préparer les questionnaires ;
- mener en collaboration avec les DREEC de Kédougou et Tambacounda une étude des circuits de distribution du Cyanure et du mercure dans le secteur de l'orpaillage ;
- organiser trois ateliers de sensibilisation sur les dangers du mercure dont l'un à Dakar et les deux autres respectivement à Bantaco (Commune de Tomboronkoto) et à Dyabougou (Commune de Mereto)
- mener avec le laboratoire de la Fondation Ceres Locustox une campagne d'échantillonnage et d'analyse de la teneur en mercure dans les sédiments, l'eau et les produits halieutiques (poissons ou crustacés) dans 18 sites d'orpaillage de la région de Kédougou et 04 sites d'orpaillage de la région de Tambacounda à raison de 02 échantillons par matrice et par site pour un total de 168 échantillons en vue de l'établissement de la situation de référence de la pollution au mercure de l'environnement dans ces zones.

Tableau 22 : Récapitulatif des échantillons prélevés

ECHANTILLONNAGE	Région	Sites d'orpaillage	Matrices	Nombre/Site	Nombre total d'échantillons
	Kedougou	18	Sédiments	2	48
Eau			2	48	
Total échantillons			96		
Tambacounda	4	Sédiments	2	12	
		Eau	2	12	
		Total échantillons		24	
Nombre d'échantillons de poissons prélevés					48
TOTAL ECHANTILLONS DES 22 SITES					168

Source : DEEC, Division suivi-évaluation

L'analyse du mercure dans les différents échantillons d'eau, de sol et de poisson s'est faite par Spectrométrie d'Absorption Atomique (SAA) avec génération de vapeurs froides après digestion sous pression. Les résultats sont consignés dans les figures ci-dessous :

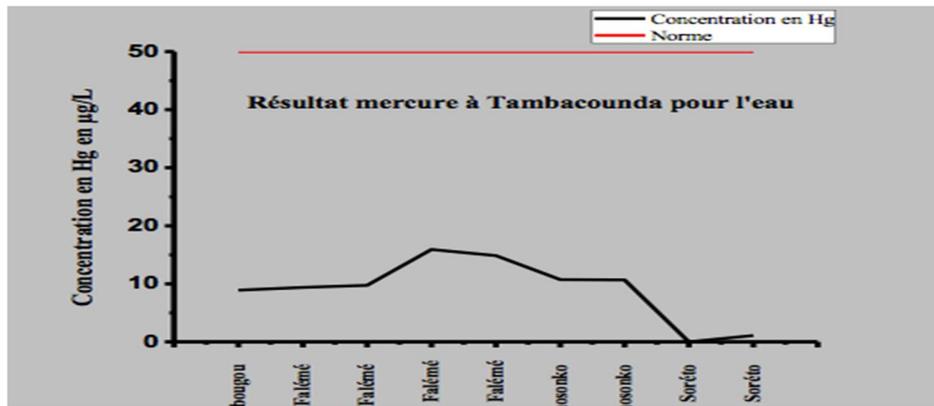


Figure 13 : Comparaison de la teneur en mercure obtenue au niveau des différents sites de Toubacounda par rapport à la valeur limite de l'UE pour les rejets de mercure dans l'eau

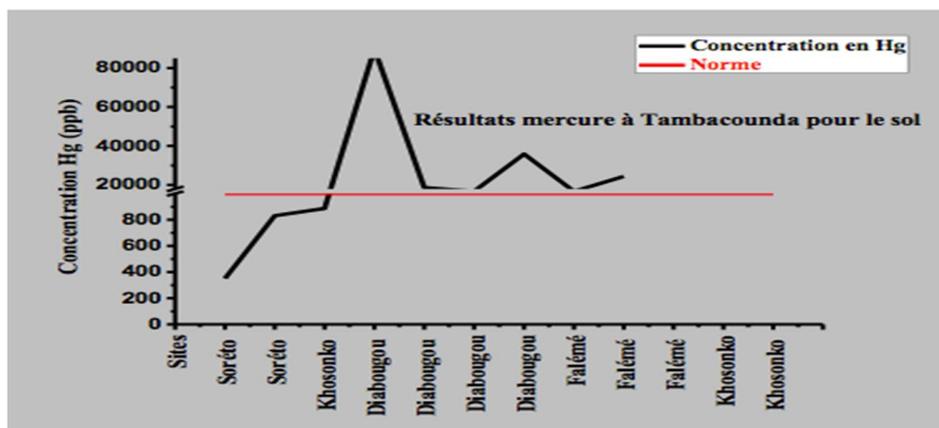


Figure 14 : Comparaison de la teneur en mercure obtenue au niveau des différents sites de Toubacounda par rapport à la valeur limite de l'UE pour les rejets de mercure dans le sol

Cette figure montre la présence de mercure à des teneurs conformes aux Limites Maximales UE pour les sites de Soréto1 et 2 et Khosonko. Les dépassements de seuils sont observés pour les autres sites avec un pic pour les sites de Diabougou.

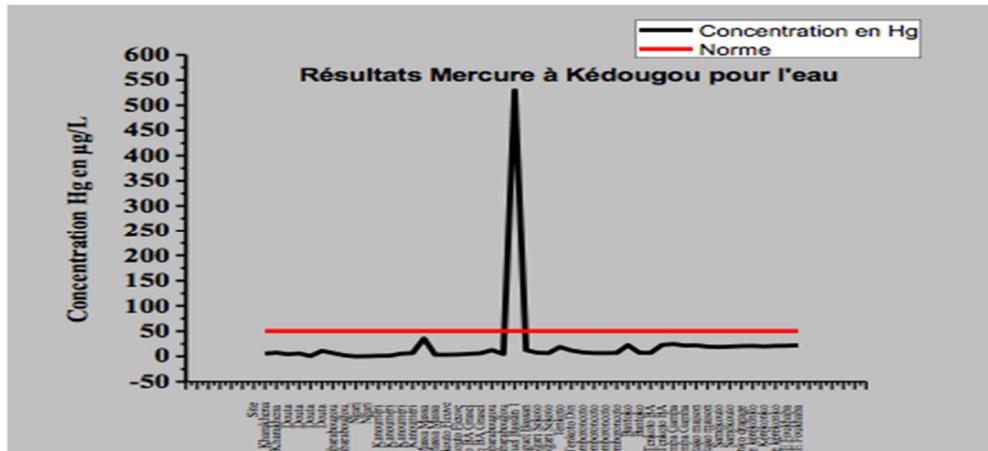


Figure 15 : Comparaison de la teneur en mercure obtenue au niveau des différents sites de Kédougou par rapport à la valeur limite de l'UE pour les rejets de mercure dans l'eau

Cette figure montre que de tous les sites analysés, seul le site de Thianguel Bassan présente du mercure à des teneurs non conformes

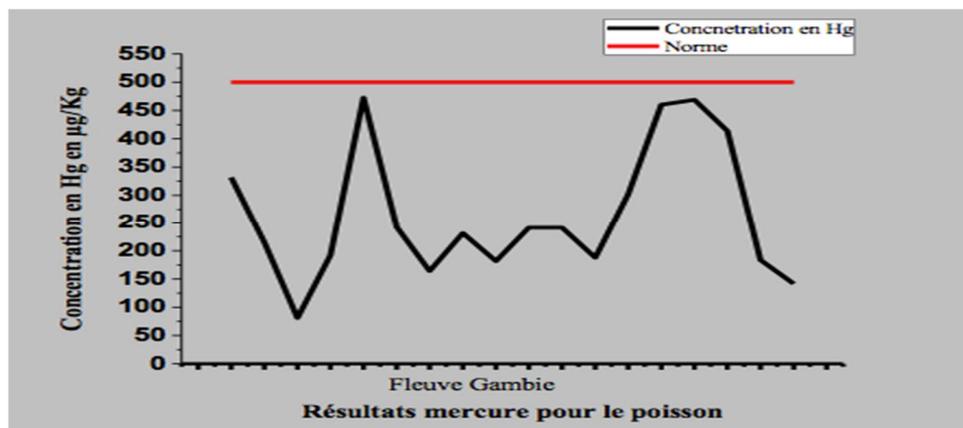


Figure 16 : Comparaison des valeurs en mercure obtenues des différents sites par rapport à la norme pour les poissons

Les résultats montrent la présence de mercure dans la plupart des échantillons de sol et d'eau à Tambacounda et Kédougou et dans ceux de poissons même si pour ces derniers, les valeurs sont en deçà de la norme UE.

Pour le sol, des valeurs allant jusqu'à 89 fois la norme ont été retrouvées à Diabougou.

Excepté Thianguel Bassan 1 (529,67ug/L) tous les échantillons d'eau sont conformes à la Limite Maximale de l'UE (50ug/L), même si la présence du mercure est notée dans tous les échantillons d'eau.

Par ailleurs, l'interpolation des résultats d'analyse de la concentration en mercure du sol et de l'eau par la représentation cartographique, nous a permis de relever que plus qu'on s'éloigne des sites d'épandage la concentration en mercure diminue et inversement pour le sol. Par conséquent, il est fortement indiqué de ne pas boire l'eau des sites d'épandage.

Ainsi, des mesures hardies devront être prises pour diminuer le niveau de contamination au mercure constaté dans ces différents sites. Nous pourrions :

- augmenter les campagnes de sensibilisation au niveau des orpailleurs car il suffit de très peu de mercure pour polluer de vastes étendues d'eau (et les poissons à des niveaux dangereux pour la consommation humaine) ;
- organiser deux ateliers de la Commission Nationale de Gestion des Produits Chimiques pour entériner les rapports d'expertise des sous commissions pesticides, toxicovigilance et produits chimiques industriels ;
- organiser une mission de suivi des stocks de pesticides autorisés dans les agro-industries et société de distribution agréées.
- élaborer avec les acteurs du secteur un projet d'arrêté sur les hydrocarbures, un projet d'arrêté sur la collecte des batteries usagées et réviser l'arrêté n°09311 du 05 octobre 2007 portant gestion des huiles usagées ;
- diligenter le rapport d'audit de la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- élaborer le rapport de l'évaluation initiale de la Convention de Minamata pour l'établissement des priorités pour les futures interventions ;
- accompagner le processus de développement d'un plan d'action national visant à réduire ou éliminer l'utilisation du mercure dans le secteur de l'orpaillage.

Suivi la qualité de l'air à Dakar

o Surveillance de la qualité de l'air ambiant

Comme indicateurs de suivi de la qualité de l'air, le CGQA diffuse quotidiennement l'indice de la Qualité de l'Air (IQA). **Dix bulletins mensuels (janvier à octobre) et deux bulletins trimestriels sont également élaborés à la date du 30 novembre 2017.**

L'IQA est une valeur entière comprise entre 0 et 500. C'est un indicateur journalier de l'état de la qualité de l'air à Dakar qui renseigne le public et les décideurs sur le niveau de pollution de l'air ambiant. Il est représenté par quatre codes de couleur qui correspondent chacun à un état de la qualité de l'air (bon pour le vert, moyen pour le jaune, mauvais pour l'orange ou très mauvais pour le rouge). **Entre le 1^{er} janvier et le 03 octobre 2017, 266 indices quotidiens ont été publiés, soit 96%.** Les IQA du 04 octobre au 30 novembre 2017 sont en cours de validation.

Les pics de pollution (IQA orange) sont observés durant le premier trimestre alors que la qualité de l'air s'est globalement améliorée pendant l'hivernage (juin à septembre). La figure 1 ci-dessous montre l'évolution de l'IQA du 1^{er} janvier au 03 octobre 2017.

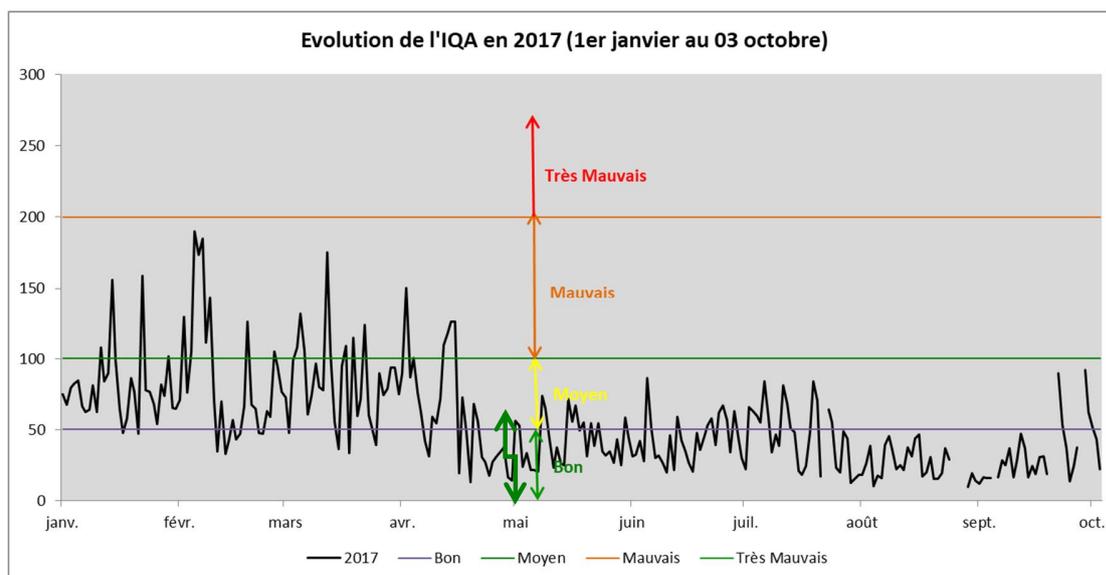


Figure 17 : Évolution de l'IQA entre le 1er janvier et le 03 octobre 2017

52% des indices quotidiens sont bons, 38% moyens, et 10% mauvais (**tableau suivant**)

Tableau 23 : État de la qualité de l'air à Dakar du 1^{er} janvier au 03 octobre 2017 (Les valeurs sont exprimées en nombre de jours et les jours sans donnée ne sont pas considérés)

	Bel Air	Boulevard de la République	HLM	Médina
Bon (inférieur à 50)	144	103	42	78
Moyen (entre 51 et 100)	43	82	84	61
Mauvais (entre 101 et 200)	13	23	22	11
Très Mauvais (supérieur à 200)	0	0	0	1

Source : DEEC, CGQA

Il convient de noter que des épisodes de forte pollution ont débuté en mi-octobre et se poursuivent façon intermittente.

La pollution de l'air est due aux particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2,5}) dont l'origine est naturelle (poussières désertiques). Les concentrations mensuelles de ces polluants ont dépassé, de janvier à juin, les valeurs limites fixées par l'OMS et la norme sénégalaise NS-05-062 comme le montrent la figure 18 ci-dessous.

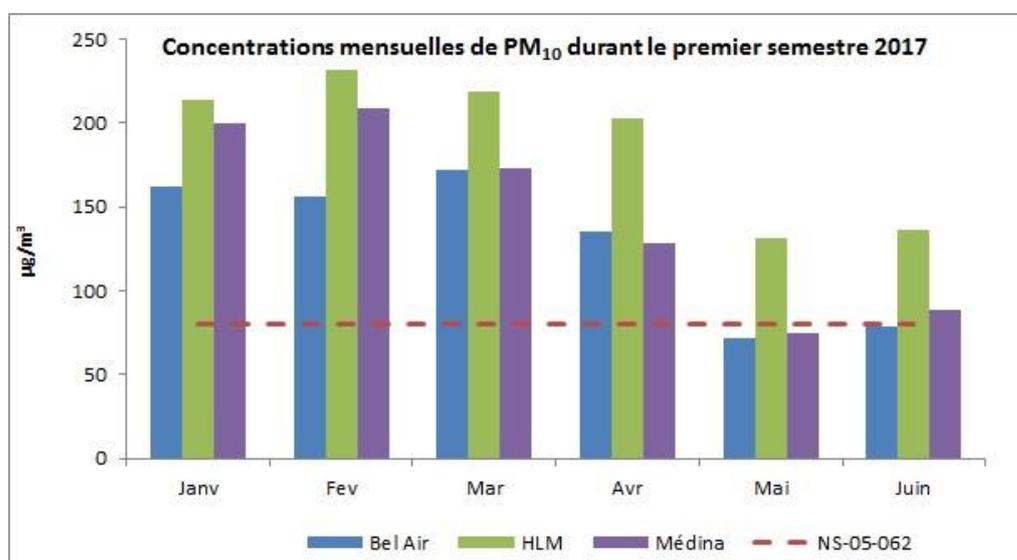


Figure 18: Concentrations mensuelles de PM₁₀ à Dakar entre le 1er janvier et le 30 juin 2017

* **Les concentrations les plus élevées de PM₁₀ sont enregistrées à la station des HLM.**

* **Le mois de mars a enregistré les valeurs les plus importantes de PM_{2,5} au cours du semestre.**

o **Surveillance de la qualité de l'air liée au transport**

Dans le cadre de la 2^{ème} phase du Projet d'Appui au Transport et à la Mobilité urbaine (PATMUR), les activités prévues dans le protocole de partenariat entre la DEEC et le CETUD se sont poursuivies. Les actions suivantes sont réalisées ou en cours de réalisation :

- la reprise des campagnes de mesure des pots d'échappement des véhicules avec un focus sur les véhicules de transport public (« ndiaga ndiaye », « cars rapides », « Aftu » et taxis) afin d'aider à l'évaluation de l'impact du renouvellement du parc sur la pollution automobile ;
- à ce jour, **361 véhicules ont été contrôlés** (véhicules particuliers et transports publics) ;
- l'installation de 4 onduleurs de grande capacité au niveau des stations de bel air, cathédrale, hlm et médina ;
- la location d'écrans publicitaires LED pour la diffusion de l'QA;
- l'installation de la 6^{ème} station de mesure de la qualité de l'air le 29 novembre 2017 dans le département de Guédiawaye.

o **Communication sur la qualité de l'air**

L'état de la qualité de l'air, diffusé quotidiennement par messagerie électronique et sur le site internet, est également disponible sur écrans LED depuis le 1er février 2017.

Les zones concernées sont la corniche ouest (immeuble Horizon), la Place de l'indépendance, les Ronds-points Grand Théâtre, Liberté 6, Ouest-Foire et Mbao. L'AQ est affiché à ces différents endroits tous les jours et toutes les 2 minutes, de 06 h du matin à 00 h, sous forme de spots vidéo de 10s (figure 10).



Figure 19 : Spot vidéo de la qualité de l'air au Rond-point Liberté VI

De même, quelques activités d'information et de sensibilisation ont été déroulées au cours du premier semestre. Parmi celles-ci on peut citer :

- La participation du CGQA à l'émission « Priorité Santé » sur RFI enregistrée à Dakar le 18 mai 2017 sous le thème « Les conséquences sanitaires de l'urbanisation ».
- Les interventions du CGQA lors des campagnes de sensibilisation sur la pollution de l'air pilotées par l'UCAD dans le cadre du programme Chairepol (pollution de l'air urbaine et maladies respiratoires non transmissibles) dans les communes de Médina et Fass etc.

🚦 Action 10 : Lutte contre les changements climatiques

Cette action intègre des activités à la fois d'atténuation et d'adaptation. Pour l'atténuation il s'agit ici de contribuer à la réduction des gaz à effets de serre par la promotion de projets sobres en carbone. Et pour l'adaptation il s'agit de faire face aux effets néfastes des changements climatiques comme l'érosion côtière.

Tableau 24 : Niveau d'exécution des activités de lutte contre les changements climatiques

Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Lutte contre les changements climatiques	Valider des projets MDP et NAMA par l'AND	4 projets MDP validés	2 projets validés	1 projet finalisé et validé	Partiellement réalisée La DEEC n'a reçu et validé qu'un seul projet portant sur le projet solaire raccordé au réseau de Médina Dakhar de 20 MW Rencontre tenue en décembre 2016 et la

Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
					lettre d'approbation a été délivrée en janvier 2017
	Protéger les côtes et/ou les berges	Reboisement de 55 ha de filaos sur plus de 2000 m de côte au niveau de la Langue de Barbarie, à Saint Louis	300m	Reboisement de filaos à Saint Louis (Doun Baba Diey, Keur Bernard, Pilote Barr) sur un linéaire de 349 m, pour une superficie de 3 ha	Réalisée
	Évaluer les émissions de CO2	Total émissions évitées : 756 111 tonnes CO2 Total émissions séquestrées : 1448,6 tonnes CO2	Au moins 10 000 tonnes de CO2 réellement évitées par an	Total émissions évitées en 2017 : 550 990 tonnes CO2 Total émissions séquestrées en 2017 : 1448, 6 tonnes CO2	Réalisée
	Créer des éco villages	85 villages en cours de transformation en éco-village	100 villages enrôlés dans le processus de création d'éco villages	Mise en place d'unités artisanales dans chaque Eco village ; Promotion de l'apiculture dans certains éco villages ; éclairage public au solaire de certains éco villages ; élaboration de 2 nouveaux PGE (Bandafassi et Diénoudiala)	Réalisé : Les activités de l'année 2017 sont surtout relatives à la consolidation de certains éco villages déjà créés

Pour la lutte contre les changements climatiques, sur les 04 cibles prévues 3 sont entièrement réalisées et 01 partiellement, soit un niveau de performance de 88% pour cette action.

Encadré 2 : Bilan des activités du projet PNEEB/TYPHA

Programme national de réduction des émissions de gaz à effet serre à travers l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment au Sénégal (PNEEB)

Objectifs

Le but de ce programme est de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs résidentiel et commercial du bâtiment au Sénégal. L'objectif global du projet est le développement de pratiques d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments dans les secteurs résidentiel et commercial au Sénégal.

Les objectifs spécifiques assignés à ce programme sont :

- É Appuyer le processus d'élaboration des arrêtés d'application du code de construction du Sénégal ;
- É Utiliser des matériaux et des techniques de construction testés et éprouvés qui permettront grâce à leur utilisation de réduire la consommation d'énergie, le rejet des GES et d'améliorer le confort dans les bâtiments ;
- É Renforcer les capacités techniques et le cadre institutionnel du secteur du bâtiment ;
- É Disséminer les bonnes pratiques d'EE.

Dans ce programme il y a le projet de transfert de technologie de production de matériaux d'isolation thermique à base de Typha (TYPHA). Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- É Réduire les émissions de GES liées à l'énergie ;
- É Faciliter le transfert des technologies nécessaires au développement d'une production locale de matériaux d'isolation thermique à base de Typha au Sénégal.
- É Améliorer l'efficacité énergétique par l'utilisation de matériaux de construction à efficacité énergétique.
- É Contribuer à la transformation d'une nuisance (Typha comme une plante envahissante) en une ressource pour le développement local.
- É Elaborer un système de gestion appropriée du Typha pour son exploitation durable.

Le bilan des activités de ce projet se présente comme suit :

- le lancement de trois chantiers de démonstration sur l'intégration des matériaux à base de Typha et la conception bioclimatique
- l'élaboration de deux logiciels de conception, de simulation et de contrôle réglementaire (RETSEN et Batipei)
- la formation de quinze personnes sur la pose de chaumes en typha
- la formation de soixante acteurs du bâtiment sur le logiciel RETSEN
- l'appui à la révision des parties législatives et réglementaires des codes de la construction et de l'urbanisme
- l'élaboration d'un projet de règlement thermique
- la formation des agents de l'inspection générale des bâtiments
- l'acquisition de deux kits de mesure de confort thermique
- la réalisation de deux films et d'un publi-reportage sur les activités du projet et diffusion

-l'accompagnement de la délégation aux Pôles urbain de Diamniadio et du Lac rose et de la Sn HLM à travers deux communes (Sokone et Sandiara) pour la mise en place d'un référentiel sénégalais d'aménagement et de construction durable, l'élaboration d'un bouquet de dispositions techniques de base, la formation des équipes sur place, l'application du référentiel sur un quartier témoin et des réalisations pilotes.

-La mesure thermique en continu sur bâtiment de démonstration.

-l'élaboration et édition de deux guides référentiels sur la conception de bâtiments bioclimatiques au Sénégal

-l'organisation d'un concours d'architecture pour la conception du siège de la DREEC de Fatick

-l'évaluation du potentiel d'emplois verts liés à la construction bioclimatique et à l'utilisation des matériaux biosourcés

-l'étude sur les mécanismes d'incitations financières pour promouvoir la construction bioclimatique et l'utilisation des matériaux de construction biosourcés comme le typha.

Encadré 3 : Erosion côtière au Sénégal

EROSION COTIERE AU SENEGAL

Chaque année, la mer avance de 1 à 1,33 mètre sur la côte sénégalaise longue de 700 km. La Banque mondiale (Bm) dissèque les menaces qui pèsent sur le littoral sénégalais, dont 25% sont actuellement à haut risque d'érosion côtière, à cause de l'élévation du niveau des mers. L'institution souligne que si l'on y ajoute l'urbanisation et l'extraction de sable, ce nombre devrait passer à 75%, en 2080. Selon la Banque mondiale, le réchauffement de la planète dû aux changements climatiques entraînera une montée du niveau des mers de 20 cm, d'ici 2030 (période à laquelle est prévue l'émergence du Sénégal) et de 80 cm, en 2080. D'ici 2080, les trois quarts du littoral sénégalais seront exposés à un risque élevé d'érosion, par rapport au chiffre actuel de 25% et au risque d'inondations causées par les tempêtes maritimes, alerte-t-elle.

Certes, le phénomène est lié aux changements climatiques, mais aussi à l'action anthropique. C'est difficile de lutter contre les causes comme l'extraction illégale du sable marin. C'est un phénomène difficile à enrayer. A cela s'ajoutent les constructions anarchiques sur le littoral, poursuit Maryline Diarra. Les villes de Saint-Louis, Mbour-Saly, Toubab Dialaw, Yène, Rufisque, Bargny, le Gandiolais, les îles du Saloum et de la Casamance sont des zones où l'on observe le plus d'érosion côtière.

A l'embouchure du fleuve Sénégal, la ville de Saint-Louis représente l'exemple le plus extrême de combinaison de risques. Cette ville est déjà soumise à d'importants risques de crues du fleuve qui s'intensifieront avec l'élévation du niveau des mers qui empêche les eaux de fleuves de se jeter dans l'océan. Ce rythme est observé de 1937 à 1980. Dakar, avec l'avancée de la mer, risque de perdre 54% de ses plages, d'ici à 2100. Cette hypothèse a été confirmée par les Nations unies qui soutiennent que le niveau moyen de la mer a atteint un nouveau record en 2013. Désormais, le niveau des mers s'élève à un rythme moyen de 3,2 millimètres par an, ce qui correspond au double de celui enregistré au 20ème siècle. Pis, glisse-t-on, le phénomène ne fait que s'accroître. Plus de 90% de la chaleur supplémentaire issue des gaz à effet de serre est absorbée par les océans, qui vont continuer de se réchauffer et de se dilater pendant des centaines d'années. Alors qu'aux larges des côtes du pays, l'océan avance d'un mètre par an. Dans 100 ans, si rien n'est fait, l'Atlantique aura grignoté sur 100 mètres.

Il ressort de l'analyse de la Banque mondiale, sur la montée du niveau des mers et de l'érosion côtière, que la valeur actualisée nette de tous les coûts, c'est-à-dire du Can (Coût actualisé net) dans les sites ciblés (Saint-Louis, Rufisque-Bargny et Saly, Mbour), est estimée à 1 500 milliards F Cfa. Et le coût de l'érosion côtière et de submersion marine est estimé à 344 milliards F Cfa. Le Can d'inondation côtière au-delà de Saint-Louis, essentiellement en raison de crues, revient à environ 389 milliards F Cfa. Il s'y ajoute que le Can des inondations dans cette ville s'élève à 818 milliards F Cfa et représente plus de la moitié du total des dommages estimés. Et le Can de toutes ces pertes économiques représente près de 25% du produit intérieur brut (Pib) de 2010, et environ 35% du Pib du littoral sénégalais.

Niveau de performance du programme 3 :

Les cibles du programme 3 ont été exécutées avec un taux de 72%. Des efforts considérables devront être faits dans la prise en compte de l'environnement dans les activités socio-économiques.

Tableau 25 : Niveau de performance du programme 3

P3 : Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques					
Actions	Nombre de cibles	Réalisées	Partiellement réalisées	Non réalisées	Taux de réalisation
A8 : Contrôle de l'effectivité de la prise compte de l'environnement dans les activités socio-économiques	12	7	2	3	67%
A9: Lutte contre les changements climatiques	4	3	1		88%
Total	16	10	3	3	72%

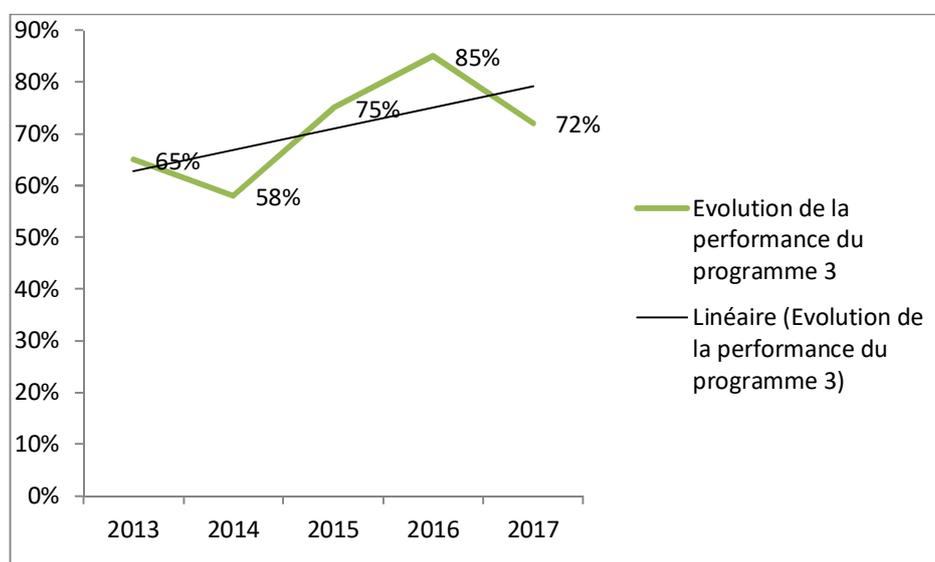


Figure 20 : Evolution des performances du programme 3

Le graphique montre la baisse de la performance du programme 3 qui est passé de 85% à 72% mais sur les 5 dernières années elle observe une tendance à la hausse.

II.2 Objectif spécifique 2 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation

II.2.1 Programme 4 : Pilotage, coordination et gestion administrative

Action 10 : Amélioration de la base de connaissance sur l'environnement et les ressources naturelles

Tableau 26 : Niveau d'exécution des activités d'amélioration de la base de connaissance sur l'environnement et les ressources naturelles

Programme 4 : Pilotage, coordination, soutien aux services, amélioration des connaissances et promotion du développement durable						
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires	
Amélioration de la base de connaissance sur l'environnement et les ressources naturelles	Suivi et partage des informations sur l'environnement et les ressources naturelles		Démarrage du processus d'élaboration de l'annuaire sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement effectif	Processus en cours	Réalisée	
			01 bulletin de veille environnementale diffusé	Non réalisée Activité reprogrammée en 2018	En cours	
				01 rapport sur la contribution de l'environnement au PIB	Réalisée	Le rapport sur la contribution de l'environnement au PIB a été élaboré et validé
			1 PAP, 1 RAP, 1 DPPD	Elaboration PAP, RAP, DPPD	Réalisée	
				Mettre en œuvre des protocoles de collaboration avec des institutions de recherche	Poursuite de la mise en œuvre du protocole entre DPVE et l'ANSD pour l'élaboration des comptes satellites de l'environnement et entre la DPVE et l'École polytechnique de Thiès pour la recherche en matière de veille environnementale	Réalisée

Pour l'amélioration de la base de connaissance sur l'environnement et les ressources naturelles, sur les 05 cibles prévues une seule activité est partiellement réalisée, donnant ainsi un niveau d'exécution de 90% pour cette action.

Action 11 : Amélioration du cadre administratif, institutionnel et juridique

Tableau 27 : Niveau d'exécution des activités d'amélioration du cadre administratif, institutionnel et juridique

Programme 4 : Pilotage, coordination, soutien aux services, amélioration des connaissances et promotion du développement durable					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Amélioration du cadre administratif, institutionnel et juridique	Réviser les Codes (Code forestier et Code l'environnement) et finaliser la loi sur le littoral		02 Codes (Code forestier et Code l'environnement) sont révisés et 1 loi sur le littoral est finalisée	Le nouveau code forestier a été adopté par le Conseil des ministres du mercredi 24 janvier 2018 Pour la loi sur le littoral, la dernière version du projet de texte a été réexaminée et retransmise au Secrétariat général du Gouvernement depuis le 8 août 2017	
	Avoir un taux de conformité des marchés du MEDD		Plus de 95%	Réalisée	

Concernant l'amélioration du cadre administratif, institutionnel et juridique, les 03 cibles prévues 02 sont entièrement réalisées et une partiellement, soit un niveau de réalisation de 83% pour cette action.

Encadré 4 : Les réformes institutionnelles du MEDD

REFORMES INSTITUTIONNELLES DU MEDD

Le Ministère de l'environnement et du Développement Durable (MEDD) a entamé depuis le mois d'octobre 2016, un processus de réforme institutionnelle financé par l'Union Européenne et dont l'UNOPS est le partenaire de mise en œuvre.

Le présent projet inscrit dans le cadre du Contrat de réforme en appui au développement durable du 10ème FED et a pour objectif d'apporter un appui institutionnel à la mise en œuvre du nouvel organigramme du MEDD. Il porte sur les orientations stratégiques du Ministère consistant dans (i) l'opérationnalisation d'un nouvel organigramme, (ii) le renforcement du rôle transversal du MEDD (développement durable et changement climatique), (iii) la gestion de l'environnement et l'application de la réglementation/le contrôle et la police environnementale, (iv) la communication et l'éducation à l'environnement.

Le MEDD vise à travers ce projet à se repositionner et à adapter ses structures pour tenir compte des évolutions du secteur, des défis environnementaux nationaux et faire face aux enjeux internationaux relatifs au développement durable et aux changements climatiques.

Dans cette dynamique, les quatre axes ont été déployés à travers plusieurs actions portant sur le renforcement de l'arsenal juridique, la fiscalité environnementale, la formulation de plans de renforcement de capacité, la mise en place de partenariats stratégiques techniques à travers des axes de coopération bilatérale.

L'organisation d'ateliers de concertation et d'échanges a permis à l'équipe de projet de partager un benchmarking documentaire de modèles organisationnels de ministères tiers afin d'enrichir la réflexion.

Suite aux orientations stratégiques des autorités du MEDD, l'atelier du 29 novembre 2017 a décliné les grandes orientations d'un nouveau schéma organisationnel avec une répartition des mandats et missions du MEDD. Il est basé sur la mise en place de deux directions générales en rapport avec les espaces naturels et l'environnement humain et un troisième ensemble composé des missions transversales et services de support.

Un avant-projet de décret portant organisation du MEDD a été élaboré et validé lors d'un atelier organisé à Somone du 19 au 22 Décembre 2017.

Action 12 : Information, Communication et Éducation environnementales (ICE)

Tableau 28 : Niveau d'exécution des activités d'Information Communication Éducation environnementales (ICE)

Programme 4 : Pilotage, coordination, soutien aux services, amélioration des connaissances et promotion du développement durable s					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Information Communication Éducation environnementales (ICE)	Produire et diffuser des supports de communication sur des thèmes liés à l'environnement	200 tee-shirts ; -200 casquettes ; -2 kakémonos ; -100 dépliants. -100 spots publicitaires -150 agendas 3 spots réalisés, 2 films réalisés et diffusés	8 supports de sensibilisation -Dépliants -Flyers -kakémonos -T-shirts -Agendas -Calendriers -Autocollants -Bloc-notes Un film réalisé	Activité réalisée à 100% 01 film réalisé sur les éco-gestes	Réalisée
			06 supports de communication sur les éco-gestes	Supports produits : Affiches, autocollants, vidéos, charte, dépliants et guide	Cette activité a été réalisée grâce à l'appui de la Coopération Sénégal-Luxembourg
			02 supports didactiques	Supports produits : 2 supports didactiques	Réalisée
	Former et sensibiliser en matière d'EE des élus locaux, d'Organismes Communautaires de Base (OCB) et de journalistes	250 unités d'OCB, 60 Enseignants et 55 Elus locaux, 2575 élèves et journalistes et animateurs de radios communautaires	60 enseignants	Activité réalisée	Réalisée
			80 Agents administratifs	Activité réalisée	Réalisée
			200 unités stagiaires d'OCB	200 unités stagiaires d'OCB formées et sensibilisées sur l'environnement	Réalisée
			2000 élèves	Réalisées : 2150 élèves formés et sensibilisés sur Des questions d'environnement. (Changement climatique, déchets plastiques, reboisement etc.)	Réalisée
	Création de bois d'école		15 bois d'école	Activités réalisées : 10 Bois d'école	Soit un niveau de réalisation de 67% Les régions bénéficiaires sont Sédhiou : 2 bois d'école : Dakar : 2 bois d'école Kaolack : 2 bois

Programme 4 : Pilotage, coordination, soutien aux services, amélioration des connaissances et promotion du développement durable s					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
					d'écologie Kolda : 4 bois d'écologie

Pour les activités d'Information, de Communication et d'Éducation environnementales (ICE), toutes les 08 cibles prévues sont entièrement atteintes sauf la création de bois d'écologie qui est à 67%. Ainsi cette action a été réalisée à hauteur de 94%

🚩 Action 13 : Promotion de l'économie verte et du partenariat public privé

Tableau 29 : Niveau d'exécution des activités de Promotion de l'économie verte et du partenariat public privé

Programme 4 : Pilotage, coordination, soutien aux services, amélioration des connaissances et promotion du développement durable					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
Promotion de l'économie verte et du partenariat public privé	Appuyer les collectivités territoriales dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles	Appui de 150 millions	Appui de 150 millions	15 projets de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont été identifiés	Non réalisée Les dossiers engagés aux fins de mobilisation de ces ressources auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan n'ont pas été mandatés
	Renforcer les capacités des agents sur les thématiques nouvelles, en RSE, PPP, économie verte, emplois verts et en Anglais		Au moins 3 agents bénéficient d'une formation diplômante	Réalisée	
	Créer ou consolider des emplois verts	1264 emplois verts créés	Créer et consolider 1264 emplois verts	2 729 créés ou consolidés dont 60% de femmes	Réalisée
	Former des bénéficiaires d'emplois en entrepreneuriat vert		02 sessions de formation	Formation des bénéficiaires en entrepreneuriat vert et sur les aspects techniques et commerciaux liés à leurs activités	Réalisée
	Élaborer le rapport de capitalisation du Projet de Promotion des Emplois Verts (PPEV)		01 Rapport de capitalisation du PPEV élaboré	Le rapport de capitalisation du PPEV est élaboré	Réalisée
	Procéder au lancement des activités de la Plateforme sur		Lancement des activités de la Plateforme sur l'économie verte	Un atelier technique sur la plateforme nationale sur	Réalisée L'atelier a proposé un plan d'action de mise en œuvre de la

Programme 4 : Pilotage, coordination, soutien aux services, amélioration des connaissances et promotion du développement durable					
Action	Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Observations /Commentaires
	l'économie verte			l'économie verte organisé	plateforme sur l'économie verte avec notamment 11 activités prioritaires
	Elaborer un document sur l'économie circulaire		01 Document de concept sur l'Économie circulaire	Atelier de validation du rapport sur l'économie circulaire organisé	Réalisée
	Créer et appuyer des micro-entreprises rurales fonctionnelles générant des bénéfices durables		10 prototypes de tricycles isothermes	Cérémonie officielle de lancement de la phase pilote et présentation et distribution des kiosques mobiles à des vendeurs ambulants	Réalisée
	Suivi des ODD		Etat des lieux des ODD relatif à l'environnement	Les indicateurs des ODD relatifs à l'environnement ont été identifiés et la plupart d'entre eux renseignés L'état des lieux disponible	Un atelier sur l'état des lieux et la prise en charge des ODD dans le secteur de l'environnement a été organisé. Un consultant a été retenu pour la facilitation de cet atelier et pour l'élaboration d'un rapport d'avancement des ODD dans le secteur.

Concernant la promotion de l'économie verte et du partenariat public privé, sur les 09 cibles prévues, les 08 ont été entièrement réalisées. La seule cible non réalisée concerne l'appui à la collectivité locale à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Ainsi, on note pour cette action un niveau d'exécution de 89%.

Niveau de réalisation technique du programme 4 :

Le programme 4 contribuant à l'objectif spécifique 2 du MEDD (*Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation*) a été exécuté avec une performance de **92%** comme l'année dernière. Au total, pour ce programme, sur les 25 cibles prévues, 21 sont entièrement réalisées et 04 partiellement. Les activités partiellement réalisées sont :

- l'actualisation et l'élaboration de textes et lois (Code forestier, Code de l'environnement et la loi sur le littoral) ;
- la création de bois d'écoles.

Tableau 30 : Niveau de réalisation des actions du programme 4

P4 : Pilotage, coordination, et gestion administrative					
Actions	Nombre de cibles	Réalisées	Partiellement réalisées	Non réalisées	Taux de réalisation
Amélioration de la base de connaissances de l'environnement	5	5	0	0	100%
Amélioration du cadre administratif, institutionnel et juridique	3	2	1	0	83%
Information, Communication et Education environnementale	8	7	1	0	94%
Economie verte et le partenariat public privé et développement durable	9	8	0	1	94%
Total	25	22	2	1	92%

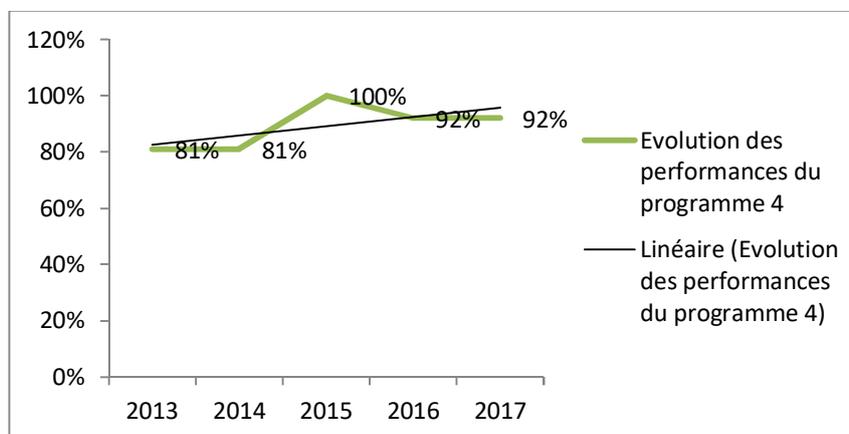


Figure 21 : Evolution des performances du programme 4

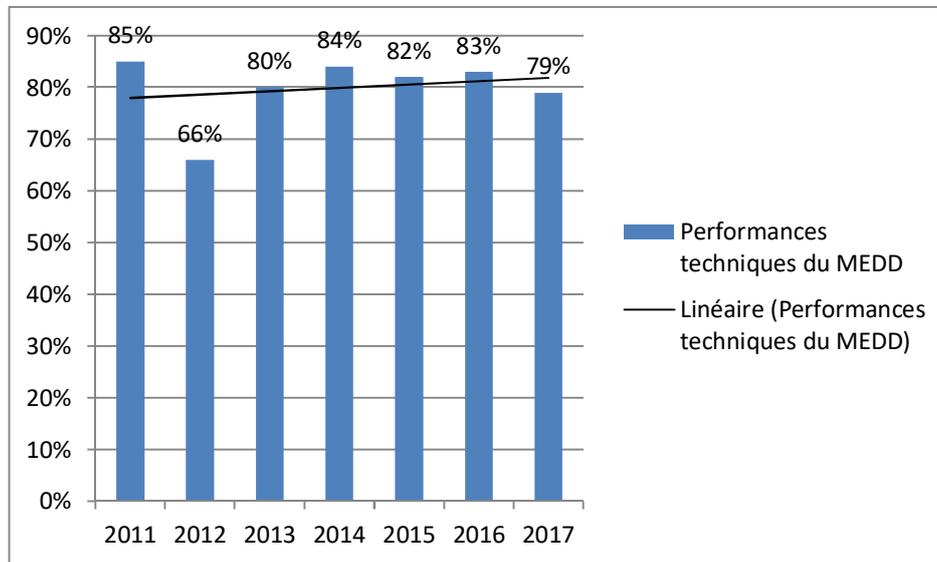
Le graphique montre la tendance à la hausse des performances techniques du programme 4. Le niveau de performance pour cette année (92%) est au-dessus de la performance moyenne au cours des 5 dernières années (89%).

SYNTHESE DES REALISATIONS TECHNIQUES

Tableau 31: Réalisations techniques par programme

	Total cible	Réalisée	Partiellement réalisée	Non réalisée	Niveau d'exécution technique
P1	17	11	3	3	74%
P2	31	19	9	3	76%
P3	16	10	3	3	72%
P4	25	22	2	1	92%
MEDD	89	62	17	10	79%

EVOLUTION DES PERFORMANCES DU MEDD



Le graphique montre la faible tendance à la hausse des performances techniques du Département au cours des 5 dernières années. Le niveau de performance pour cette année (79%) est légèrement en dessous de la performance moyenne au cours des 7 dernières années (80%).

Encadré 5 : La mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD)

MISE EN ŔUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Le Groupe d'Experts Inter-Agence sur les indicateurs de développement durable (IAEG-SDGS en anglais) a adopté en Mars 2017, lors de la 48ème session de la Commission de statistiques des Nations-Unies, les 230 indicateurs associés aux 17 Objectifs de développement durable destinés à mesurer les progrès réalisés dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Ainsi, bien que tous les 230 indicateurs de développement durable aient été approuvés, certains d'entre eux peuvent faire l'objet d'affinement, tandis que pour d'autres, des améliorations peuvent être apportées dans la méthodologie utilisée pour les renseigner. La latitude est également laissée aux pays d'identifier leurs priorités et de se concentrer sur les ODD, indicateurs et cibles en rapport avec ces priorités. Le Groupe d'Experts, insiste toutefois sur la nécessité de disposer de données statistiques fiables et suffisamment désagrégées pour que l'évaluation des progrès par rapport à l'objectif de « ne laisser personne en rade », soit facilitée.

Répondre à de telles exigences pour des pays comme le Sénégal dont le système statistique national nécessite une amélioration, est un pari à relever. C'est pour relever ce défi que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) à travers la DPVE, chargée du suivi de ces indicateurs, a organisé les 25 et 26 octobre 2017, un atelier d'échange et de concertation sur : L'état des lieux et le renseignement des indicateurs des Objectifs de développement durable relevant du secteur de l'environnement. L'atelier s'est tenu à la suite d'une série de réunions organisées au sein du MEDD et de rencontres initiées par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) depuis 2016, en collaboration avec les autres départements ministériels en vue de définir une Matrice Commune de Suivi

des indicateurs de développement durable. Cette matrice répartit les indicateurs à renseigner par l'ensemble des départements ministériels.

L'objectif global de cet atelier d'échange et de concertation était de faire un état des lieux plus complet des indicateurs de développement durable relevant du secteur de l'environnement et la situation de référence quant à leur niveau de renseignement, selon une démarche consensuelle et participative.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) que le Ministère de l'Environnement et de Développement Durable (MEDD) a en charge de renseigner, sont les suivants : ODD 2, 3, 6, 9, 11, 12, 13, 14 et 15. Il en est de même de l'ODD 7 relatif aux énergies propres et d'un coût abordable.

Lors de cette rencontre, les indicateurs retenus pour le secteur de l'environnement ont été validés, un état des lieux sur le niveau de renseignement de ces indicateurs des ODD a été fait et les recommandations suivantes ont été formulées :

- Dé-compartimenter le secteur pour mieux renseigner les indicateurs relevant de l'environnement ;
- Désagréger les données et prendre en compte la planification du développement local ;
- Utiliser les données satellitaires et les techniques géo spatiales pour le renseignement adéquat des indicateurs associés aux ODD du secteur ;
- Renforcer les capacités institutionnelles au niveau local et sectoriel.

III. ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2017

III.1 Présentation générale du Budget alloué au Ministère pour l'exercice 2017

Le budget alloué au MEDD par la Loi de Finances Initiale (LFI) 2017 se chiffre à **23,2 milliards de FCFA** contre **21, 6 milliards de francs CFA en 2016**, soit une augmentation de **7,4%** en valeur relative. Le budget se répartit comme suit:

- en ressources externes d'un montant de **5,83 milliards de francs CFA** (contre **5,84 milliards de francs CFA en 2016**), soit une proportion de **25%** du budget.
- en ressources internes d'un montant de **17,3 milliards de francs CFA** (contre **15,8 milliards de francs CFA en 2016**), soit **75 %** du budget.

Le tableau ci-dessous donne la répartition du budget en fonction du type de financement.

Tableau 32 : Répartition du budget par type de financement

Sources de financement	LFI (F CFA)	Actes Modificatifs et correction sur les ressources (F CFA)	Autorisations d'engagement (AE) (F CFA)	Part du financement par rapport à la LFI	Part du financement par rapport aux AE
Externes	5 835 000 000	- 1 320 756 441	4 514 243 559	25%	20%
Internes	17 387 477 020	528 749 498	17 916 226 518	75%	80%
Total général	23 222 477 020	- 792 006 943	22 430 470 077	100%	100%

Les actes modificatifs et correctifs sur le budget consacrent en fin 2017 une baisse de **792 006 943 FCFA**, donnant ainsi, une diminution des ressources, en termes d'autorisation d'engagement pour une enveloppe globale de **22 430 470 077 FCFA** au titre de l'exercice 2017 contre **22 540 784 859** en 2016, soit une baisse de **0,49%**.

Le tableau ci-après présente le détail par titre de dépenses.

Tableau 33 : Répartition du budget 2017 par titre de dépenses

Titres/Type de ressources	LFI 2016 (F CFA)	Actes modificatifs et correctifs sur les ressources externes (F CFA)	Autorisations d'Engagement (AE) (F CFA)	Part du financement par rapport aux AE
Titre 2 : Dépenses de personnel	5 999 492 020	0	5 999 492 020	27%
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 794 896 000	58 780 000	2 853 676 000	13%
Titre 4 : Dépenses de transfert	937 089 000	0	937 089 000	4%
Titre 5 : Dépenses en capital	Externes	5 835 000 000	4 514 243 559	20%
	Internes	4 944 000 000	5 263 969 498	23%
Titre 6 : Transfert en capital	2 712 000 000	150 000 000	2 862 000 000	13%
Total général	23 222 477 020	- 792 006 943	22 430 470 077	100%

Pour les ressources externes, la répartition se présente comme suit :

Tableau 34 : Répartition des ressources externes par projet

Programmes	Projets	LFI 2017 (F CFA)	Montants effectivement dégagés (F CFA)
Programme 1	PROJET DE GESTION DURABLE ET PARTICIPATIVE DES ENERGIES TRADITIONNELLES ET DE SUBSTITUTION II	1 700 000 000	1 619 135 223
	PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES TERRES DES ECOSYSTEMES DES NIAYES ET DE LA CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE CC (EX PRESAL)	1 375 000 000	383 291 254
	PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE CONTROLE DE LA DEGRADATION DES TERRES ET LA PROMOTION DE LEUR VALORISATION DANS LES ZONES DE SOLS DEGRADE	300 000 000	300 000 000
	PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CASAMANCE	1 050 000 000	1 050 000 000
	PROGRAMME GRANDE MURAILLE VERTE	260 000 000	260 000 000
	PROJET D'AMENAGEMENT DU MASSIF DU FOUTA DJALLON	13 000 000	13 000 000
Programme 3	PROJET DE GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS MUNICIPAUX ET DES DECHETS DANGEREUX POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS	642 000 000	66 878 312
	PROGRAMME NATIONAL DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET SERRE A TRAVERS L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE SECTEUR DU BATIMENT AU SENEGAL (PNEEB)		135 000 000
	PROJET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DE PRODUCTION DE MATERIAUX D'ISOLATION THERMIQUE A BASE DE TYPHA (TYPHA)		100 000 000
Programme 4	PROGRAMME D'APPUI A LA CREATION D'OPPORTUNITES D'EMPLOIS VERTS (EX PROGRAMME DE PROMOTION DES EMPLOIS VERTS)	320 000 000	405 250 148
	PROGRAMME ECO-VILLAGES	175 000 000	181 688 622
TOTAL GÉNÉRAL		5 835 000 000	4 514 243 559

Les financements effectifs dégagés correspondent aux ressources externes effectivement planifiées et reçues en 2017 par les structures concernées.

Tableau 35 : Répartition du budget par programme

Programmes	Autorisation d'engagement en ressources internes (F CFA)	Autorisation d'engagement en ressources externes (F CFA)	Total par programme (F CFA)	Part du programme par rapport aux ressources internes	Part programme par rapport aux ressources externes	Part dans le budget global
Programme 1	6 522 015 104	3 625 426 477	10 147 441 581	36%	80%	45%
Programme 2	3 130 107 404		3 130 107 404	18%	0%	14%
Programme 3	3 167 088 606	301 878 312	3 468 966 918	18%	7%	16%
Programme 4	5 097 015 404	586 938 770	5 683 954 174	28%	13%	25%
Total général	17 916 226 518	4 514 243 559	22 430 470 077	100%	100%	100%

Le programme 1 (lutte contre la déforestation et la dégradation des terres) reçoit la proportion la plus importante du budget global (45%). Le programme 1 est suivi des programmes 4 et 3. Le programme 2 vient en dernier lieu avec une part de 14% du budget global du MEDD.

L'objectif spécifique 1, consistant à réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité. Cet OS concentre 75% du budget global en raison du fait qu'il regroupe les trois programmes opérationnels.

III.2 Etat de l'exécution budgétaire

Pour l'année 2017, sur un budget global (ressources internes et externes) de **22 430 470 077 FCFA**, les engagements s'élèvent à **18 330 583 871 FCFA**, soit 82% de niveau d'exécution contre 83% en 2016. Les liquidations sont de **17 052 153 053 FCFA**, ce qui équivaut à un taux d'exécution de 76,02% contre 82% en 2016. Le tableau suivant donne le détail de l'exécution du budget.

Tableau 36 : Situation d'exécution du budget

Programmes	Types de ressources	AE	Total engagé	Total liquidé	Total ord	Taux eng	Taux liquid	Taux ord
P 1	Externes	3 625 426 477	681 345 679	681 345 679	681 345 679	19%	19%	19%
	Internes	6 522 015 104	5 984 181 638	5 547 222 646	5 546 822 862	92%	85%	85%
Total 1		10 147 441 581	6 665 527 317	6 228 568 325	6 228 168 541	66%	61%	61%
P 2	Externes							
	Internes	3 130 107 404	2 922 843 109	2 631 248 878	2 631 248 878	93%	84%	84%
Total 2		3 130 107 404	2 922 843 109	2 631 248 878	2 631 248 878	93%	84%	84%
P 3	Externes	301 878 312	227 550 193	227 550 193	227 550 193	75%	75%	75%
	Internes	3 167 088 606	3 124 081 188	2 900 626 826	2 900 626 826	99%	92%	92%
Total 3		3 468 966 918	3 351 631 381	3 128 177 019	3 128 177 019	97%	90%	90%
P 4	Externes	586 938 770	564 413 805	564 413 805	564 413 805	96%	96%	96%
	Internes	5 097 015 404	4 826 168 259	4 499 745 026	4 499 724 970	95%	88%	88%
Total 4		5 683 954 174	5 390 582 064	5 064 158 831	5 064 138 775	95%	89%	89%
MEDD	Externes	4 514 243 559	1 473 309 677	1 473 309 677	1 473 309 677	33%	33%	33%
	Internes	17 916 226 518	16 857 274 194	15 578 843 376	15 578 423 536	94%	87%	87%
Total général MEDD		22 430 470 077	18 330 583 871	17 052 153 053	17 052 153 053	82%	76%	76%

Dans l'ensemble, le niveau d'exécution du budget global (ressources internes et externes) de l'année 2017 est satisfaisant. Le programme 1 et le programme 2 affichent respectivement les taux de liquidation de 62% et 84% les plus faibles.

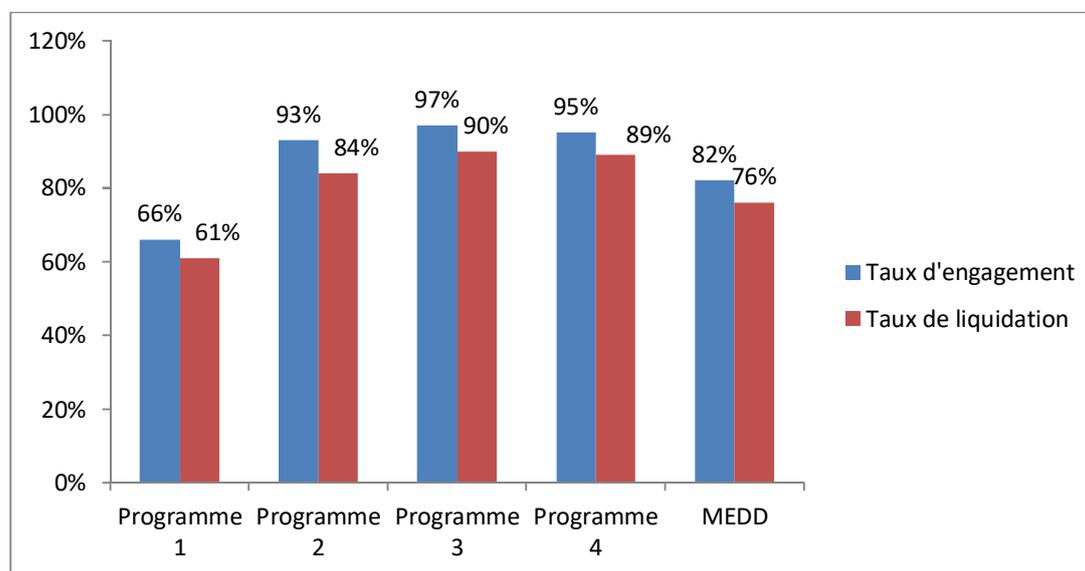


Figure 22 : Situation d'exécution du budget par programme

En considérant uniquement les ressources internes, le niveau d'engagement et de liquidation cette année pour le MEDD s'établit respectivement à **94%** et **87%**.

En ce qui concerne les ressources externes le niveau d'exécution est de **33%**. Si l'on ne prend pas en compte les projets dont on ne dispose pas du niveau d'exécution des ressources, le taux d'exécution serait de 51%.

Le tableau suivant présente le détail de l'exécution de ces ressources.

Tableau 37 : Situation d'exécution des ressources externes

Programmes	Services	Autorisation d'Engagement (F CFA)	Total Engagé (F CFA)	Montant Liquidé (F CFA)	Taux d'eng	Taux liqui
Programme 1	PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CASAMANCE	1 050 000 000			0%	0%
	PROGRAMME GRANDE MURAILLE VERTE	260 000 000			0%	0%
	PROJET D'AMENAGEMENT DU MASSIF DU FOUTA DJALLON	13 000 000			0%	0%
	PROJET DE GESTION DURABLE ET PARTICIPATIVE DES ENERGIES TRADITIONNELLE	1 619 135 223	370 677 495	370 677 495	23%	23%

Programmes	Services	Autorisation d'Engagement (F CFA)	Total Engagé (F CFA)	Montant Liquidé (F CFA)	Taux d'eng	Taux liqui
	S ET DE SUBSTITUTION II					
	PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES TERRES DES ECOSYSTEMES DES NIAYES ET DE LA CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE CC (EX PRESAL)	383 291 254	310 668 184	310 668 184	81%	81%
	PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE CONTROLE DE LA DEGRADATION DES TERRES ET LA PROMOTION DE LEUR VALORISATION DANS LES ZONES DE SOLS DEGRADE	300 000 000			0%	0%
Total P1		3 625 426 477	681 345 679	681 345 679	19%	19%
Programme 3	PROJET DE GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS MUNICIPAUX ET DES DECHATS DANGEREUX POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ORGANIQUES PERSIST	66 878 312	62 550 193	62 550 193	94%	94%
	PROGRAMME NATIONAL DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET SERRE A TRAVERS L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE SECTEUR DU BATIMENT AU SENEGAL (PNEEB)	135 000 000	135 000 000	135 000 000	100%	100%

Programmes	Services	Autorisation d'Engagement (F CFA)	Total Engagé (F CFA)	Montant Liquidé (F CFA)	Taux d'eng	Taux liqui
	PROJET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DE PRODUCTION DE MATERIAUX D'ISOLATION THERMIQUE A BASE DE TYPHA (TYPHA)	100 000 000	30 000 000	30 000 000	30%	30%
Total P3		301 878 312	227 550 193	227 550 193	75%	75%
Programme 4	PROGRAMME D'APPUI A LA CREATION D'OPPORTUNITES D'EMPLOIS VERTS (EX PROGRAMME DE PROMOTION DES EMPLOIS VERTS)	405 250 148	382 725 183	382 725 183	94%	94%
	PROGRAMME ECO-VILLAGES	181 688 622	181 688 622	181 688 622	100%	100%
Total P4		586 938 770	564 413 805	564 413 805	96%	96%
Total général		4 514 243 559	1 473 309 677	1 473 309 677	33%	33%

IV. CONCLUSION

IV.1 Exécution technique et exécution budgétaire

Le graphique ci-dessous donne une idée de la situation d'exécution technique par rapport à l'exécution budgétaire par programme.

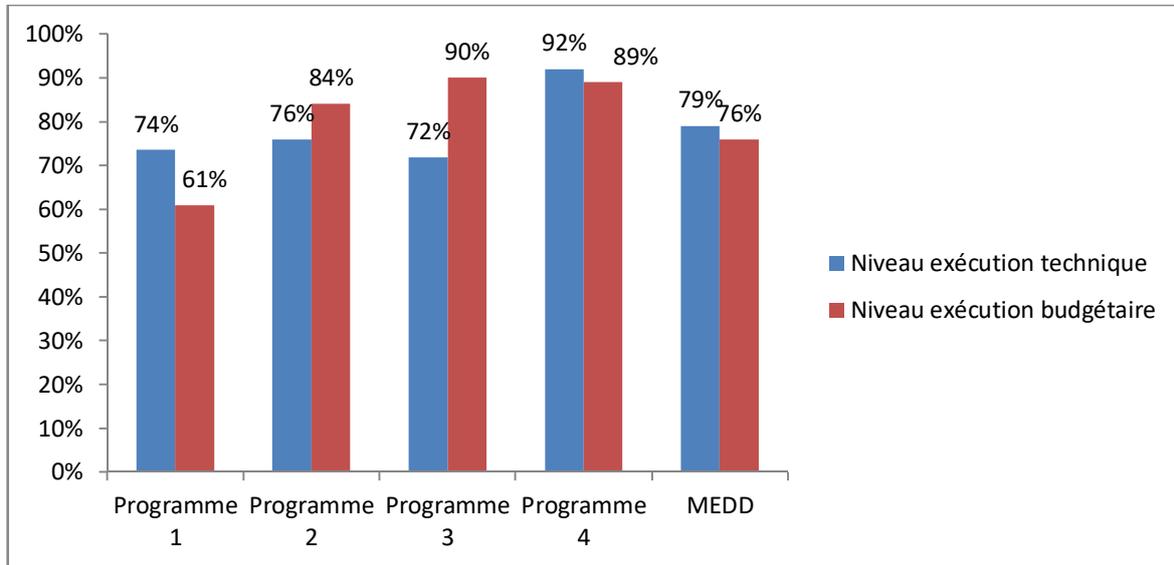


Figure 23: Comparaison exécution technique et budgétaire

Dans l'ensemble, on note une assez bonne corrélation entre la performance des programmes et leurs niveaux d'exécution budgétaire.

Au niveau global, cette corrélation est également satisfaisante, avec respectivement une exécution technique de 79% et une exécution budgétaire de 82% en termes d'engagement et de 76% en termes de liquidation.

L'objectif spécifique 1 (*Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité*) regroupant les programmes 1, 2 et 3, a été atteint avec une performance de 74%, tandis que les cibles de l'objectif spécifique 2 (Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation) ont été atteintes à 92%.

Des résultats satisfaisants sont obtenus dans les domaines de la lutte contre les feux de brousse, l'amélioration de la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles, l'information, la communication et l'éducation environnementale, la restauration des terres dégradées, et la promotion de l'économie verte et du partenariat public privé.

Par contre l'objectif de reforestation et de reconstitution du couvert végétal n'est pas atteint. Des efforts considérables devront être faits dans ce sens mais aussi dans les domaines d'élaboration et de mise en œuvre de plan d'aménagement, la prise en compte de l'environnement dans les activités socio-économique, l'amélioration des textes et lois relatifs à l'environnement (code de l'environnement, code de la chasse etc.), l'aménagement et la gestion des aires protégées et la lutte contre les changements climatiques.

IV.2 Contraintes

Les contraintes et difficultés rencontrées durant l'exécution du PAP 2017 sont essentiellement :

- Faiblesse des investissements dans le secteur ;
- Baisse tendancielle du budget alloué au secteur ;
- Persistance du trafic illicite de bois ;
- Insuffisance des enquêtes pour la disponibilité de données fiables dans le secteur de l'environnement
- les longs délais de passation des marchés ;
- les contraintes relatives à la mobilisation des ressources liée entre autres à la fermeture prématurée du SIGFIP ;
- l'insuffisance des ressources (humaines, matérielles et financières) pour le suivi des PGES et la validation des évaluations environnementales ;
- l'insuffisance d'équipements de mesure pour le suivi de la conformité des effluents industriels;
- Faiblesse des financements des projets et programme du secteur ;
- Insuffisance des ressources allouées par rapport aux coûts élevés des ouvrages contre l'érosion côtière.

IV.3 Perspectives

Durant l'exercice budgétaire 2018, correspondant à la première année de mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD 2018-2020), l'accent sera mis sur :

- l'élaboration d'un manuel de procédure pour l'appui aux collectivités locales ;
- l'élaboration du Document de Contribution du MEDD à la Revue Nationale Volontaire du Sénégal au Forum Politique des Nations-Unies sur les ODD ;
- la Capitalisation des projets et programmes du MEDD ;
- la Formulation d'indicateurs nationaux pour les ODD ;
- la reconstitution du couvert végétal à travers les actions de reboisement sur une superficie de 45 000 ha de plantations et 1000 hectares de récupération et réhabilitation des terres dégradées ;
- l'aménagement de forêts classées et de terroirs ;
- l'ouverture de 2400 km de pare feu et l'entretien de 3500 km ;
- la formation des corps de contrôle à l'identification des espèces de faune de flore protégées dans le cadre de la CITES et aux procédures administratives liées aux transactions des dites espèces ;
- l'accroissement des superficies des Aires marines protégées pour une amélioration de la biodiversité marine ;
- la poursuite de la création d'éco-villages ;
- la protection de 500 m de côtes linéaires ;

- le contrôle des établissements classés et le suivi de 70% des plans de gestion environnementale et sociale ;
- la promotion de l'économie verte et du partenariat public privé (PPP) ainsi que du développement durable : 550 micro-entreprises vertes créées et consolidées, 50 entreprises adhérant à la RSE ;
- la création de 500 emplois verts au cours de l'année ;
- l'appui apporté aux collectivités territoriales pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement pour une valeur de 150 millions ;
- l'amélioration de la cohérence entre la politique environnementale et les objectifs de développement durable (ODD) ;
- l'amélioration du suivi des indicateurs des ODD ;
- le renforcement de la contribution du MEDD au PSE en mettant l'accent sur la mise en œuvre des projets inscrits dans le plan d'action prioritaire du PSE 2014-2018.

Les actions de communication, de formation et d'éducation environnementales seront poursuivies.

IV.4 Recommandations

- Elaborer des contrats de performance pour chaque Direction pour un meilleur suivi des objectifs du MEDD ;
- Veiller à une bonne contribution du secteur au PSE et aux programmes d'envergure nationale comme le PUMA ou le PUDC ;
- Diligenter l'adoption et l'application des textes et lois sur l'environnement ;
- Renforcer les efforts en matière de reboisement et de mise en défens ;
- Augmenter les ressources allouées au suivi des PGES et à la validation des évaluations environnementales ;
- Renforcer les capacités de la DEEC pour le suivi des PGES et la validation des évaluations environnementales ;
- Appuyer la formulation de projets d'investissement pour la mobilisation de ressources;

ANNEXES

ANNEXE 1

Tableau 38 : Dispositif technique et institutionnel du MEDD

Directions	Attributions
Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement durable	-Définition des grandes orientations et priorités de la Politique environnementale ; -Pilotage stratégique de la Politique environnementale ; -Présidence et Représentation dans les grandes instances et réunions internationales et nationales.
Secrétariat Général	Coordination de l'action des Directions
Direction des Parcs Nationaux (DPN)	-Sauvegarde des échantillons représentatifs des écosystèmes naturels dans les parcs et réserves du pays ; -Protection de la faune ; -Amélioration et valorisation de la biodiversité dans les aires protégées.
Direction des aires marines communautaires protégées (DAMCP)	-Elaboration et mise en œuvre d'aires marines protégées ; -Appui aux initiatives communautaires de gestion durable des ressources marines et côtières.
Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC)	-Mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement, notamment la protection de la nature et des hommes contre les pollutions, les nuisances et les déchets dangereux pour un cadre de vie sain ; -Suivi des projets et programmes menés avec les différents partenaires dans la protection du littoral.
Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS)	-Mise en œuvre de la Politique forestière du Sénégal ; -Maintien des équilibres socio-écologiques en vue de satisfaire les besoins des populations en services et produits forestiers ligneux et non ligneux.
Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE)	-Elaboration des documents stratégiques du Ministère; -Coordination et harmonisation des activités de planification, de programmation, de budgétisation et de leur suivi-évaluation ; -Réalisation d'études prospectives et veille environnementale.
Direction des Financements verts et des Partenariats (DFVP)	-Développement de mécanismes de recherche de financements innovants ; -Promotion des emplois verts ; -Gestion du portefeuille de partenariat.
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE)	-Gestion rationnelle des ressources financières, matérielles et humaines -Préparation et exécution du budget.

ANNEXE 2 : Méthodologie de élaboration du rapport

Ce document est élaboré en parfaite collaboration avec les différentes structures techniques du Ministère et les services rattachés à celui-ci.

☞ Collecte des informations

La DPVE fait, chaque trimestre, la collecte des rapports validés au sein des différentes structures techniques et services rattachés au Ministère sous un format bien précis. Les rapports annuels des différentes structures du MEDD sont également reçus par la DPVE. Ces informations sont exploitées, traitées, analysées et stockées dans la base de données de la DPVE. Des missions de suivi sont organisées régulièrement par cette structure pour vérifier sur le terrain l'état de mise en œuvre du programme annuel de performance du MEDD ainsi que la politique environnementale de manière générale.

☞ Méthodologie de calcul de la performance technique

Les principes d'évaluation de l'état d'exécution du PAP reposent sur la méthode des scores à savoir :

- Une cible est considérée comme atteinte si le pourcentage de réalisation est supérieure ou égale à 75% et la note affectée est égale à 1 ;
- Une cible est considérée comme partiellement réalisée lorsque ce pourcentage de réalisation est compris entre 50% et 75%, et la note affectée est égale à 0.5 ;
- Une cible est considérée comme non atteinte si le pourcentage de réalisation est inférieur à 50% et la note affectée est égale à 0.

Ce système de notation permet de déterminer le niveau d'exécution technique par domaine d'action.

Tableau 39 : Méthode de calcul de la performance des programmes

	Nombre d'activité réalisée	Nombre d'activité partiellement réalisée	Nombre d'activité non réalisée	Taux d'exécution technique	Prise de décision
Actions 1	A ₁₁	B ₁₂	C ₁₃	t ₁	L'action 1 est réalisée si $t_1 \times 0,75$, partiellement réalisée si $0,50 \leq t_1 < 0,75$, non réalisée si $t_1 < 0,50$
Actions 2	A ₂₁	B ₂₂	C ₂₃	t ₂	L'action 2 est réalisée si $t_2 \times 0,75$, partiellement réalisée si $0,50 \leq t_2 < 0,75$, non réalisée si $t_2 < 0,50$
Actions n	A _{n1}	B _{n2}	C _{n3}	t ₃	L'action n est réalisée si $t_n \times 0,75$, partiellement réalisée si $0,50 \leq t_n < 0,75$, non réalisée si $t_n < 0,50$
Programme	$\frac{A_{11}}{A_{11} + A_{21} + \dots + A_{n1}}$	$\frac{B_{12}}{B_{12} + B_{22} + \dots + B_{n2}}$	$\frac{C_{13}}{C_{13} + C_{23} + \dots + C_{n3}}$	T	Le programme est réalisé à hauteur de $T \times 100\%$

$$Q1 = \frac{\sum_{i=1}^n \frac{A_{i1} \times B_{i1}}{A_{i1} + B_{i1}}}{\sum_{i=1}^n \frac{A_{i1} + B_{i1}}{2}} ; \quad Q2 = \frac{\sum_{i=1}^n \frac{A_{i2} \times B_{i2}}{A_{i2} + B_{i2}}}{\sum_{i=1}^n \frac{A_{i2} + B_{i2}}{2}} ; \quad i ; \quad B =$$

$$Q = \frac{1 \times \sum_{i=1}^n Q1 + 0,5 \times \sum_{i=1}^n Q2 + 0 \times \sum_{i=1}^n Q3}{\sum_{i=1}^n Q1 + \sum_{i=1}^n Q2 + \sum_{i=1}^n Q3}$$

Avec ce même système de notation on détermine le niveau d'exécution technique par programme, par objectif spécifique et ainsi la performance globale du département.

Tableau 40 : Méthode de calcul de la performance du MEDD

Programme	Nombre d'activité réalisée	Nombre d'activité partiellement réalisée	Nombre d'activité non réalisée	Taux d'exécution technique
Programme 1	A ₁₁	B ₁₂	C ₁₃	T ₁
Programme 2	A ₂₁	B ₂₂	C ₂₃	T ₂
·	·	·	·	·
·	·	·	·	·
Programme n	A _{n1}	B _{n2}	C _{n3}	T _n
MEDD	$\frac{\sum_{i=1}^n A_{i1}}{\sum_{i=1}^n (A_{i1} + B_{i1})}$	$\frac{\sum_{i=1}^n B_{i2}}{\sum_{i=1}^n (A_{i2} + B_{i2})}$	$\frac{\sum_{i=1}^n C_{i3}}{\sum_{i=1}^n (A_{i3} + B_{i3})}$	$Q = \frac{1 \times \sum_{i=1}^n Q1 + 0,5 \times \sum_{i=1}^n Q2 + 0 \times \sum_{i=1}^n Q3}{\sum_{i=1}^n Q1 + \sum_{i=1}^n Q2 + \sum_{i=1}^n Q3}$

☞ **Méthode de calcul du ratio reboisement /déboisement**

$$\text{Ratio R/D} = \frac{\text{Superficies plantées} \times 0,6 + \text{RNA} + \text{Mise en défens}}{40\ 000}$$

NB : Le taux de reprise retenu pour le reboisement est ici de 60%

☞ **Méthode de calcul des superficies de terres forestières sous gestion durable (SFGD)**

SFGD = Reboisement + RNA + Mise en défens + Superficie totale aménagée + superficie de terres salées récupérées + Autres terres dégradées récupérées

Annexe 3 : Etat des lieux de renseignement des ODD

Tableau 41 : Etat des lieux de renseignement des ODD

CODE	INDICATEUR	INDICATEUR NATIONAL	RESPONSABLE & SOURCES	ETAT DES LIEUX & SITUATION DE REFERENCE	COMMENTAIRES D'AVANT ATELIER	COMMENTAIRES RENSEIGNEMENTS, AMELIORATIONS DURANT ATELIER 25/26 OCT 2017	RECOMMANDATIONS
241		Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable dans les Eco villages					
252	Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu		DPN, DEFCCS Mais devrait être imputé au Ministère de l'Elevage	A voir avec le Ministère de l'Elevage & la FAO pour les données statistiques		<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence : voir l'ISRA • Méthodologie : voir ISRA • Echelle : voir avec ISRA • 	<ul style="list-style-type: none"> • Transférer au Ministère de l'Elevage voir Ministère de l'Agriculture.
391	Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant		DEEC	Émissions de gaz à effet de serre estimées 13062 GgECO ₂		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs à renseigner et valider par : i) CGQA (Mme Diokhané ; DEEC) et CAP (Faculté de Médecine et Pharmacie, Pr. Mamadou Fall) • Fréquence des mesures : journalière, mensuelle, annuelle. • Echelle : 4 / 5 stations de mesure dans la ville de Dakar • Statistiques sur la mortalité disponible auprès du MSAS et l'OMS 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le réseau de stations de mesure de la qualité de l'air extérieur et intérieur et es institutions en charge (CGQA, CAP, ANCIM)
661	Variation de l'étendue des		DPN, DAMCP	<ul style="list-style-type: none"> • Mangroves (Sine Saloum 62900 ha 	La DPN en collaboration avec la	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie : dénombrement ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités permettrait des

CODE	INDICATEUR	INDICATEUR NATIONAL	RESPONSABLE & SOURCES	ETAT DES LIEUX & SITUATION DE REFERENCE	COMMENTAIRES D'AVANT ATELIER	COMMENTAIRES RENSEIGNEMENTS, AMELIORATIONS DURANT ATELIER 25/26 OCT 2017	RECOMMANDATIONS
	écosystèmes tributaires de l'eau			<p>en 2012 ; 60000. 2015); Casamance (99627 ha, 1986 ; 99900 ha, 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oiseaux d'eau (Sine Saloum 48958 / 79 espèces en 2015) Casamance (25087 / 74 espèces) 2016 • Pêche : Sine Saloum (83 espèces en 2012) Casamance 55 espèces en 2015 ; 54 en 2016) • Salinité Sine Saloum 36,4) Casamance (17,69 • PH : Sine Saloum 7,87) Casamance (7, 26) 	DGPRE a été responsabilisé pour le renseignement de cet indicateur en se fondant sur la Méthodologie proposée par le GEMI	<p>comptage, pêche expérimentale, mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquences : annuelle ou autre périodicité • Echelle : voir avec DAMPC • Indicateurs déjà renseignés ou en voie de l'être 	campagnes de mesure plus appropriées
941	Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée		ANSD & Ministère de l'Énergie, Ministère de l'Industrie.	Émissions de gaz à effet de serre estimées 13062 GgECO2	les communications nationales sur les CC indiquent les émissions de gaz à effet de serre au niveau national (estimées à 13062 Gg ECO2 en 2015). Cependant, l'évaluation n'est pas indexée par rapport à l'unité de valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • Désagréger les données par secteur et préciser la date de disponibilité des données 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités techniques et opérationnelles • Partenariat avec l'ANSD pour la régularité de la collecte et la publication des données
1161	Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et		DEEC	Indicateur National : quantités régulièrement collectées et		<ul style="list-style-type: none"> • Quantités de déchets solides urbains collectés et éliminés • Données Statistiques à collecter directement 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec le PNGD / UCG pour le renseignement de l'indicateur • Renforcement de

CODE	INDICATEUR	INDICATEUR NATIONAL	RESPONSABLE & SOURCES	ETAT DES LIEUX & SITUATION DE REFERENCE	COMMENTAIRES D'AVANT ATELIER	COMMENTAIRES RENSEIGNEMENTS, AMELIORATIONS DURANT ATELIER 25/26 OCT 2017	RECOMMANDATIONS
	éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville			éliminés de façon adéquate		auprès de de l'UCG et de l'ANSD <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence : quotidienne, annuelle • Lacunes juridiques 	l'arsenal juridique
1162	Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants		DECC	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur national : niveau moyen annuel de particules fines à Dakar • PM2,5: 25µg/m3 (2016) • PM10: 140µg/m3 (2016) 	CGQA/DEEC produit de manière régulière ces données à partir de 5 stations en plus d'un laboratoire mobile toutes localisées à Dakar, les régions ne sont pas couvertes. Pas de ratio par habitant	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs pouvant être intégralement renseignés par le CGQA et l'ANACIM • Difficulté de pondération des données du fait de la faible couverture du territoire par les stations de mesure. • Pas de ratio possible par habitant aujourd'hui 	<ul style="list-style-type: none"> • Etendre les stations de mesures des particules aux autres centres urbains du Sénégal
12a1	Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles	Montant de l'aide apportée au Sénégal au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles	DPVE, MEFP	Situation de référence : 2014 : 4,7 milliards 2015 : 7,09 milliards		<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de désagréger les données par bailleur et par secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre entre la DPVE et le Bureau du MEFP en charge de ce dossier
1211	Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant	Disponibilité d'un plan d'action national en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	DEEC, DFVP		Le Sénégal a élaboré et adopté un plan d'actions décennal sur les modes de consommation et de production durable depuis 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence : 10 ans, • Echelle : pays • Envisager l'actualisation du Plan d'action décennal sur les modes de production et de consommation durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Passerelles à établir avec le Ministère du Commerce • Evaluation des acquis et Actualisation du Plan d'Action décennal sur les modes de production s et de consommation

CODE	INDICATEUR	INDICATEUR NATIONAL	RESPONSABLE & SOURCES	ETAT DES LIEUX & SITUATION DE REFERENCE	COMMENTAIRES D'AVANT ATELIER	COMMENTAIRES RENSEIGNEMENTS, AMELIORATIONS DURANT ATELIER 25/26 OCT 2017	RECOMMANDATIONS
	inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales						durables.
1241	Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord	Accords multilatéraux relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux mis en œuvre par le Sénégal	DEEC / MEDD ; MAESE	Le Sénégal est signataire des accords sur l'environnement relatifs aux déchets dangereux et aux autres produits chimiques et qui respectent leurs engagements et obligations en matière de transmission d'informations pour chaque Accord. Conventions de Bâle, de Stockholm, de Rotterdam, de Minamata, et le Protocole de Montréal sont visées dans cet indicateur	Voir avec le secrétariat des Conventions (Bâle, Rotterdam et Stockholm)		
1242	Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement	N/A	N/A	Données nationales non disponibles Données régionales Cf. PRODEMUD	Cet indicateur peut être renseigné par la Division du contrôle des pollutions et nuisances, un projet allant dans ce sens est en phase préparatoire, il concerne la ville de	Indicateur ne peut être renseigné à l'état actuel des infrastructures actuelles. Les déchets ne sont pas triés systématiquement.	Plan de gestion des déchets dangereux (1999) à réactualiser

CODE	INDICATEUR	INDICATEUR NATIONAL	RESPONSABLE & SOURCES	ETAT DES LIEUX & SITUATION DE REFERENCE	COMMENTAIRES D'AVANT ATELIER	COMMENTAIRES RENSEIGNEMENTS, AMELIORATIONS DURANT ATELIER 25/26 OCT 2017	RECOMMANDATIONS
					Ziguinchor et de Tivaouane		
1271	Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	Disponibilité d'une politique en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	DAGE, CPM			Ne relève pas du MEDD mais plutôt des autorités de régulations des marchés publics (DCMP) en	Indicateur à imputer aux autorités compétentes en charge du code des marchés publics.
1311	13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe		Division CC / DEEC	2015	-	NB : les indicateurs associés à l'ODD 13 (changements climatiques) relatifs à l'environnement n'ayant pas été imputés au MEDD par la Matrice Commune, ils ont dû être ajoutés pour que leur renseignement soit pris en compte par la Division CC / DEEC	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec la Direction de la Protection Civile (MINT) et la Division Climat / DEEC pour renseigner cet indicateur si l'indicateur ne leur a pas encore été affecté.
1312	13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes		La Direction de la Protection Civile (MINT) est mieux placée pour prendre en charge un tel indicateur.	2015	-	La Direction de la Protection Civile (MINT) dispose ses informations sur les décès à la suite de catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec la Direction de la Protection Civile (MINT) et la Division Climat / DEEC pour renseigner cet indicateur si l'indicateur ne leur a pas encore été affecté.
1321	13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux		DEEC	2015			<ul style="list-style-type: none"> Stratégie Nationale d'Adaptation Communications Nationales (1ère, 2ième, 3ième 2015 ; Stratégie

CODE	INDICATEUR	INDICATEUR NATIONAL	RESPONSABLE & SOURCES	ETAT DES LIEUX & SITUATION DE REFERENCE	COMMENTAIRES D'AVANT ATELIER	COMMENTAIRES RENSEIGNEMENTS, AMELIORATIONS DURANT ATELIER 25/26 OCT 2017	RECOMMANDATIONS
	incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport			Nationale Développement Durable (SNDD)			
1331	13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de						•

CODE	INDICATEUR	INDICATEUR NATIONAL	RESPONSABLE & SOURCES	ETAT DES LIEUX & SITUATION DE REFERENCE	COMMENTAIRES D'AVANT ATELIER	COMMENTAIRES RENSEIGNEMENTS, AMELIORATIONS DURANT ATELIER 25/26 OCT 2017	RECOMMANDATIONS
	leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide						
1332	13.3.2 Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement						•
1411	Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans	Volume d'oxygène dissous	DEEC/DAMCP	Données disponibles au niveau des AMP Fréquence des mesures : annuelle Méthodes : Mesures directes à partir un kit multi paramètres	Voir avec le CRODT, OCEANIUM		<ul style="list-style-type: none"> Indicateur national à reformuler Données à rechercher au niveau des AMP
1421	Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques	Cumul des superficies des AMP, des ZPP et des ZIRA	DAMCP	2.26 % en 2015 2.41% en 2016 (AMP) A compléter par la DPM Source : Actes de délibération, décret de	Pas accessible pour l'instant, Initiatives en cours au niveau du Ministère de la pêche en rapport avec la DAMCP.	faiblesse des ressources humaines disponibles, tant en nombre qu'en qualité; Faiblesse également des moyens techniques pour couvrir les zones concernées	<ul style="list-style-type: none"> Cet indicateur national doit être reformulé Renforcement des moyens, techniques Renforcement des capacités des ressources humaines aujourd'hui disponibles

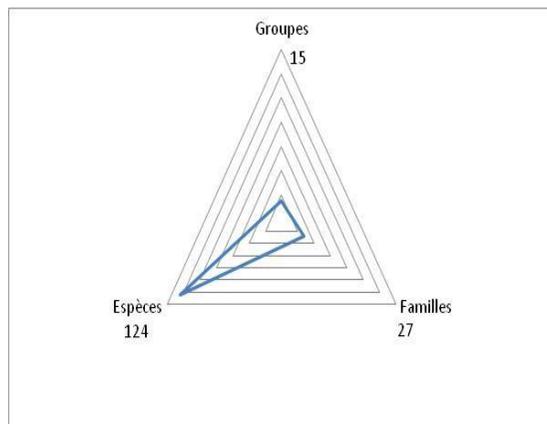
CODE	INDICATEUR	INDICATEUR NATIONAL	RESPONSABLE & SOURCES	ETAT DES LIEUX & SITUATION DE REFERENCE	COMMENTAIRES D'AVANT ATELIER	COMMENTAIRES RENSEIGNEMENTS, AMELIORATIONS DURANT ATELIER 25/26 OCT 2017	RECOMMANDATIONS
				classement, base de données de la DAMCP, rapports d'activités Cartes ; DPM			
1431	Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs	Indicateur national à formuler pour pouvoir être formulé convenablement	DEEC, DAMCP	SDR : pH 7,72 au niveau des AMP (2016) Rapport d'activités des sites de la DAMPC ; DPM ; CRODT	Informations à rechercher auprès du CRODT, OCEANIUM et ANACIM	Indicateur à caractère transversal alors que la collaboration entre les entités produisant les données est faible voire inexistante	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la concertation entre la DAMCP, le CRODT et Océanium, etc. pour le renseignement de cet indicateur Une correspondance du ministère à l'attention des services concernés permettrait d'enclencher la concertation Le renforcement des capacités de la DAMCP, DMP, etc. permettrait d'étendre les mesures à l'ensemble du territoire.
1451		Proportion de la surface marine couverte par les aires marines protégées	DAMCP	-		Données disponibles à la DAMCP (Superficie totale des AMP / superficie de la ZEE)	<ul style="list-style-type: none"> S'approcher de la DAMCP pour le renseignement adéquat de cet indicateur
1471	Pourcentage du PIB représenté par la pêche durable	Valeur ajoutée du sous-secteur de la pêche et l'aquaculture		67,7 en 2016			
15a1	Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la		DPVE, DPN, MEFP				

CODE	INDICATEUR	INDICATEUR NATIONAL	RESPONSABLE & SOURCES	ETAT DES LIEUX & SITUATION DE REFERENCE	COMMENTAIRES D'AVANT ATELIER	COMMENTAIRES RENSEIGNEMENTS, AMELIORATIONS DURANT ATELIER 25/26 OCT 2017	RECOMMANDATIONS
	biodiversité et des écosystèmes						
1511	Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	DEFCCS	72,73 % en 2015	(Superficie forêt + autre terre boisée = 14 003 217 ha (FRA, 2015), superficie de terre émergée = 19 253 000 ha (FRA, 2015))	Les séries de données diachroniques devraient être utilisées par la DEFCCS pour un meilleur état des lieux et pour établir l'année de référence	<ul style="list-style-type: none"> • S'approcher de la DDFCCS pour un renseignement plus complet de cet indicateur
1512	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)		DAMCP, DPN, DEFCCS		Difficile à calculer : utilisation des zones éco-géographiques en lieu et place des types d'écosystèmes comme base de calcul	Pas de cartographie des écosystèmes du Sénégal tels que définis dans la Monographie nationale (cinq (5) types d'écosystèmes : les écosystèmes arides et semi-arides (avec 2 sous-types : sahélien et soudanien), l'écosystème sub-guinéen, les écosystèmes fluvio-lacustres	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la tenue d'une rencontre entre services en charge • Voir le CSE les possibilités de supervision des cartes des aires protégées sur celles des écosystèmes
1521	Progrès vers la gestion durable des forêts	Progrès vers la gestion durable des forêts	DEFCCS; sources : DAPF /DEFCCS	7,11 % 2015 8,15 % 2016	Superficie forêt aménagée/ (superficie forêt + autre terre boisée)	La situation de référence de cet indicateur n'est pas encore établie	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur à reformuler pour le niveau national • Etablir également la situation de référence
1531	Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées	Indicateur national à formuler	CSE	34 % des surfaces émergées au Sénégal sont occupées par des terres dégradées, 2008 (LADA)	Problème d'institutionnalisation du projet LADA		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur à (re) formuler pour le niveau national • Mettre à l'ordre du jour de la rencontre avec le CSE • Impliquer certaines structures concernées (DGPPE, ISRA, Universités, etc.)
1542	Indice du couvert végétal des montagnes	Ne s'applique pas au Sénégal en principe	DEFCCS, PMFD, CSE	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	<ul style="list-style-type: none"> • -

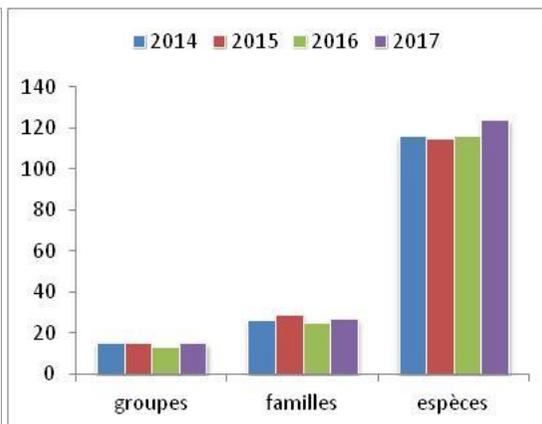
CODE	INDICATEUR	INDICATEUR NATIONAL	RESPONSABLE & SOURCES	ETAT DES LIEUX & SITUATION DE REFERENCE	COMMENTAIRES D'AVANT ATELIER	COMMENTAIRES RENSEIGNEMENTS, AMELIORATIONS DURANT ATELIER 25/26 OCT 2017	RECOMMANDATIONS
1551	Indice de la Liste rouge	Indicateur à (re) formuler	DPN	Données disponibles	Nécessite une évaluation de l'état de conservation de chaque espèce animale et végétale vivant sur le territoire national	<ul style="list-style-type: none"> Un travail collaboratif entre la DPN, l'UICN, etc. devrait permettre de collecter les données nécessaires. Avoir une liste rouge nationale des espèces selon les catégories IUCN Se baser sur la catégorisation de toutes les espèces présentes au Sénégal et évaluées sur la Liste rouge IUCN pour faire le calcul ; Réalisable pour les Oiseaux (623 des 625 espèces présentes au Sénégal évaluées par l'UICN). Les Mammifères (165 des 192 espèces évaluées par l'UICN) 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur à (re) formuler pour le niveau national Mettre à l'ordre du jour de la rencontre avec la DPN Associer l'UICN aux Discussions
1571	<ul style="list-style-type: none"> Proportion du braconnage dans la pratique de la chasse au Sénégal Proportion du trafic illicite dans 	Indicateur à (re) formuler	DEFCCS, DPN	0,46% 2015 0,84 % 2016	Proportion du braconnage = Nombre de procès-verbaux dressés / (Nombre de permis délivrés + Nombre de procès-verbaux dressés)		<ul style="list-style-type: none"> Indicateur à (re) formulé pour le niveau national Mettre à l'ordre du jour de la rencontre avec la DPN Associer l'UICN aux Discussions
			DEFCCS	1,29 % 2,33 %	Proportion du trafic illicite = Nombre de procès-verbaux dressés / (Nombre de permis CITES délivrés + Nombre de Procès-verbaux dressés)		

CODE	INDICATEUR	INDICATEUR NATIONAL	RESPONSABLE & SOURCES	ETAT DES LIEUX & SITUATION DE REFERENCE	COMMENTAIRES D'AVANT ATELIER	COMMENTAIRES RENSEIGNEMENTS, AMELIORATIONS DURANT ATELIER 25/26 OCT 2017	RECOMMANDATIONS
	le commerce des espèces de faune et de flore sauvages						
1581	Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales	Indicateur à (re) formuler.	DEEC, DPN, ANB	-	Le projet de loi sur la Biosécurité a été élaboré	-	<ul style="list-style-type: none"> Point à mettre à l'ordre du jour de la rencontre avec la DEEC
1591	Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020		DAMCP	1,40 % 2014 1,70 % 2015 1,90 % 2016			

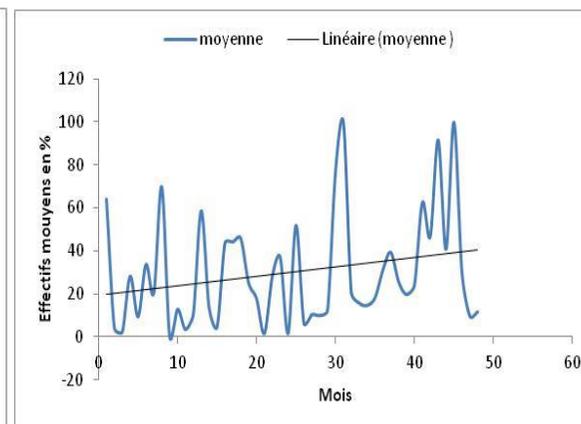
Annexe 4 : Statistiques issues du dénombrement des oiseaux dans le réseau des AMP



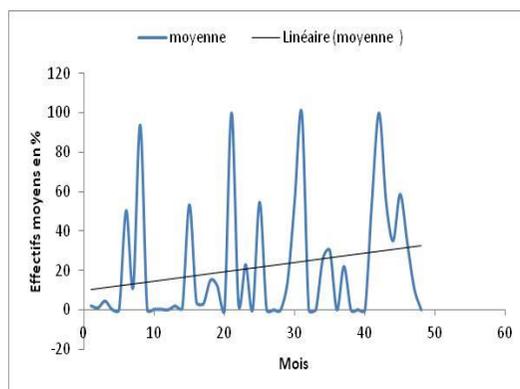
Diversité des oiseaux en 2017



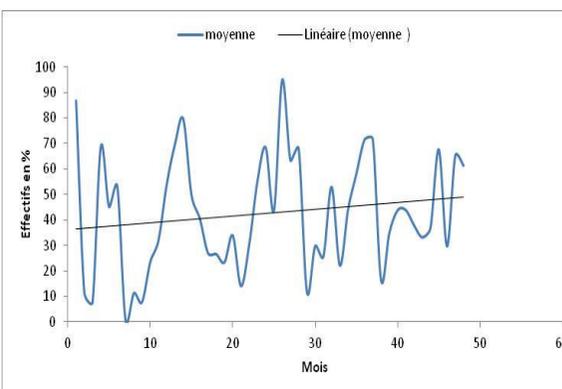
Diversité des oiseaux entre 2014-2017



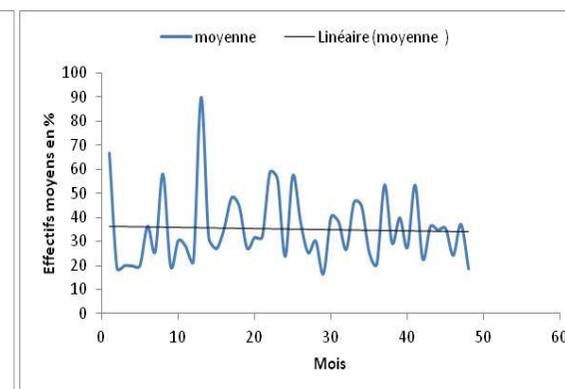
Tendance du groupe des cormorans et anhingas entre 2014-2017



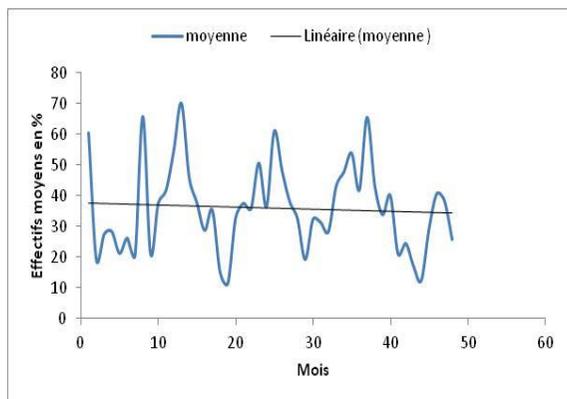
Tendance du groupe des flamants entre 2014-2017



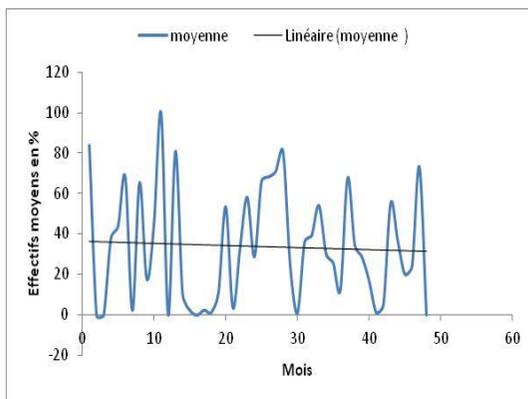
Tendance du groupe des oiseaux de proie entre 2014-2017



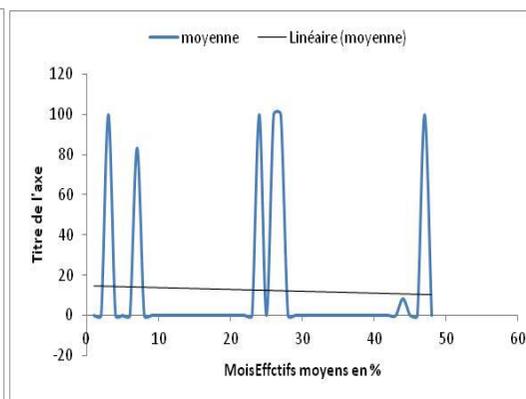
Tendance du groupe des goélands, sternes et bec-en-ciseaux entre 2014-2017



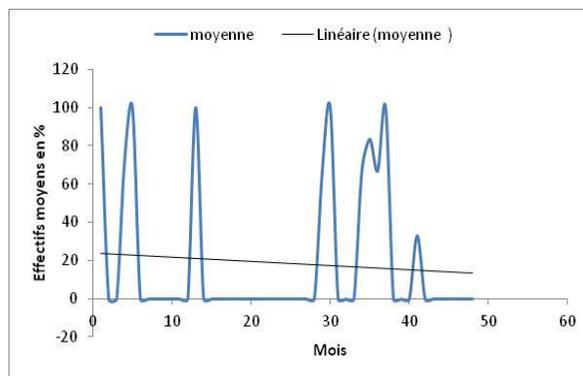
Tendance du groupe des limicoles entre 2014-2017



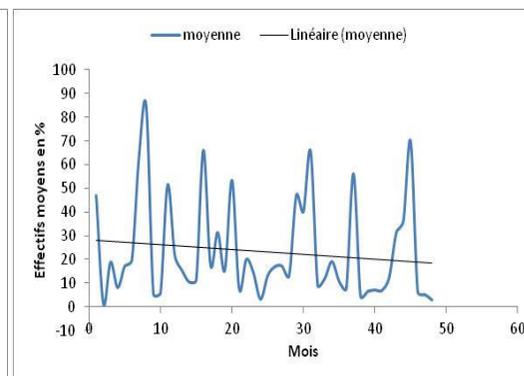
Tendance du groupe des oies et canards entre 2014-2017



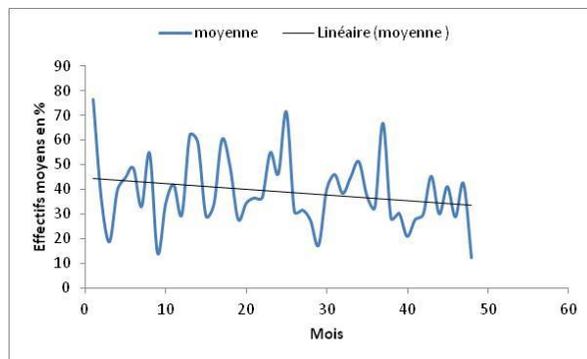
Tendance du groupe des grues entre 2014-2017



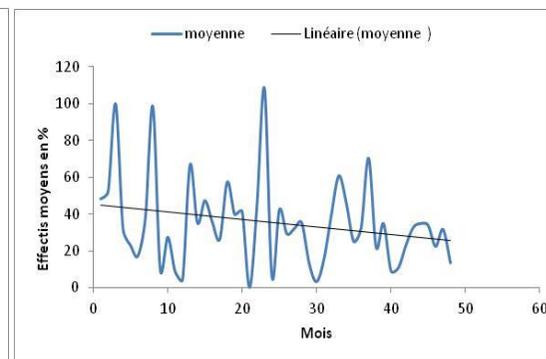
Tendance du groupe des cigognes entre 2014-2017



Tendance du groupe des pélicans entre 2014-2017



Tendance du groupe des hérons et aigrettes entre 2014-2017



Tendance du groupe des ibis, spatules et ombrettes entre 2014-2017

Annexe 5 : Quelques statistiques sur la grande faune

